

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

// Rapport développement durable 2020

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE





PARTIE I LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE **4**

Contrat de Transition Écologique	5
Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	7
La Maison des Mobilités	9
Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	11
Écomobilité : création de stations	13
Étude de préfiguration des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques	15



PARTIE II LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES **16**

Périmètre de protection des espaces agricoles & naturels périurbains	19
Stratégie de lutte contre les dépôts sauvages	21
Les ateliers de la biodiversité	23
Étude pour l'élaboration d'une trame noire	25
Mise en place de jachères fleuries mellifères	27
Installation de ruches sur 4 sites du territoire	29
Lutte contre le frelon asiatique	31
Maison de la Nature	33
Caractérisation des zones humides du territoire	35
Aménagement des berges de la Marne sur Thorigny-sur-Marne et Dampmart	37
Aménagement des berges de la Marne de Lagny-sur-Marne	39
Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations	41
Exploitation et surveillance des barrages et digues	43
Plan de gestion des cours d'eau	45
Journée mondiale des zones humides	47
Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau	49
Réouverture du ru du Bichet à Montévrain	51
Programme pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement	53
L'Écho Logique	55



PARTIE III LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS **46**

La Maison des services au public	57
Maison de santé pluriprofessionnelle	59
Médiation par les pairs	61
Les interventions en milieu scolaire, périscolaire et auprès des seniors	63
Réalisation d'un pôle solidaire	65
Accueil des gens du voyage	66
Amélioration du parc privé ancien dégradé	67
Le permis de louer	69
La conférence intercommunale du logement (CIL)	71
Dispositif pass'eau	73
Le projet Crescend'O	75
Le jardin partagé & la grainothèque de la bibliothèque de Dampmart	77
Transport à la demande - Mise en œuvre	79



PARTIE IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS **72**

Développement de l'accès culture et sport	83
La navette inter-médiathèques	85
Développement d'actions touristiques durables	87
La brigade rurale	89
Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	91
Création du Conseil des Ambassadeurs du Climat, le CAC 40	93
Le fonds de propreté	95
Plan de prévention du bruit dans l'environnement	97
Intégration du bruit dans les documents d'urbanisme	99
Un guide du bruit pour les élus	101
Emploi	103



PARTIE V UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **90**

SCOT - Révision du Schéma de Cohérence Territoriale	107
Élaboration du Projet Alimentaire Territorial	109
Étude de faisabilité d'un projet de valorisation énergétique et agricole de la ressource en biomasse	111
Réseau chaleur urbain Bussycomore Énergie	113
Démarche durable globale de l'office de tourisme	115
Moulin Russon	117
Annuaire des entreprises de Marne et Gondoire	119
Convention d'accompagnement pour un développement territorial écoresponsable	121
Permanence d'aide aux entreprises en difficulté	123
Porteurs de projet	125
Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes	127
Impression écoresponsable	130
Dématérialisation des flux papiers de l'EPCI	131

ÉDITO

La rédaction d'un rapport nous oblige à nous replonger dans les réalisations de l'année. 2020 restera pour le monde l'année de la COVID mais pour Marne et Gondoire ce sera aussi l'année de la signature du Contrat de Transition Écologique et de la finalisation du Plan Climat-Air-Énergie du Territoire. Il ne s'agit pas seulement de documents, il s'agit d'engagements réels.

Agissant depuis des années pour la préservation de l'environnement, l'intercommunalité œuvre aujourd'hui pour la transition écologique. L'agglomération peut avancer seule mais si nous voulons vraiment faire évoluer la situation, nous devons agir ensemble : agglomération, villes, population, associations, entreprises, etc.

Je vous laisse découvrir les actions menées en 2020. Si certaines sont engagées depuis plusieurs années, d'autres ont été lancées ces derniers mois. Ensemble, nous préparons aujourd'hui le Marne et Gondoire de demain, de nos enfants. Osez, osons la transition écologique.

Bonne lecture à tous,

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*





PARTIE I

**LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Accompagner la transition écologique du territoire

Massifier la rénovation énergétique des bâtiments

Promouvoir un cadre de vie énergétiquement sobre et respectueux de son environnement

Dynamiser l'économie locale et responsable et les filières de demain

Réduire la dépendance énergétique du territoire en exploitant les ressources locales et renouvelables

Créer un service local de la transition écologique et solidaire

Le territoire de Marne et Gondoire, au travers de la vision portée dans la stratégie de son Plan Climat-Air-Énergie-Territorial, a souhaité réaffirmer auprès des services de l'État qu'il était prêt à faire sa part dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

Pour cela, en mai 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est portée candidate à un Contrat de Transition Écologique (CTE) (130 candidatures au plan national, dont 4 en Île-de-France), un dispositif national souhaité par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales dans la transition écologique.

Lors de la journée nationale des CTE du 9 juillet, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a annoncé la sélection de Marne et Gondoire pour faire partie des 61 territoires annoncés (dont 2 en Île-de-France) comme engagés dans la démarche.

Il s'agit d'une contractualisation avec l'État autour de la transition écologique et énergétique, sur un programme d'actions, reflet de l'engagement du territoire dans sa transition écologique. Ce programme a été établi avec les partenaires lors de groupes de travail qui se sont tenus en octobre 2019.

Le CTE composé de 16 actions réparties dans 4 orientations, a été signé avec l'État le 5 février 2020 en présence de la secrétaire d'État à l'écologie Emmanuelle Wargon. Il apporte un cadre conventionnel associant les partenaires, les entreprises, les associations et les institutions publiques.

Un comité technique avec les partenaires s'est tenu en visioconférence le 17 avril 2020 pour faire un point d'étape sur l'engagement des actions du CTE. Un comité de pilotage s'est tenu à l'automne 2020.



Signature du Contrat de Transition Écologique le 5 février 2020

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Protège la biodiversité



Favorise la participation citoyenne



Améliore le cadre de vie
des habitants



Stimule l'économie locale

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux d'engagement des partenaires dans l'accompagnement financier des actions
- Participation citoyenne dans chaque action
- Nombre d'actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Syndicat de Transports, SIAM, SIETREM, État, Sous-préfecture de Torcy, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), banques des territoires, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

Le plan d'action est co-financé par les partenaires

PCAET

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



Définir une politique territoriale cohérente en matière de changement climatique, de préservation de la santé et de développement de nouvelles énergies

Promouvoir la sobriété énergétique en établissant le bilan carbone de la collectivité

Réduire la facture énergétique

Diminuer la précarité énergétique sur le territoire en proposant de nouvelles modalités d'aménagement

Diminuer la vulnérabilité du territoire face à l'évolution du prix des énergies en développant de nouveaux modes de consommation

Réduire les gaz à effet de serre par le développement de mobilités douces et la sensibilisation de la population

Adapter le territoire au changement climatique par des changements de pratiques

Améliorer la qualité de l'air par des actions de la collectivité en matière de mobilité

Conformément à l'article L222-1 de la loi Grenelle, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie.

Pour l'élaboration de son PCAET, la collectivité a passé une convention de partenariat technique et financier avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) qui a organisé fin 2017 la consultation des entreprises.

Début 2018, le cabinet d'étude B&L évolution a été choisi pour accompagner Marne et Gondoire dans l'élaboration de son PCAET.

Sur la base du diagnostic et de la stratégie arrêtée en 2019, le programme d'actions a été travaillé en concertation.

Le PCAET a été validé le 2 février 2020 en conseil communautaire et transmis en mars à l'État pour avis comme le prévoit la procédure. Les services de l'État ont fait part de leur avis à Marne et Gondoire en août 2020. Cet avis salue notamment la forte concertation et la qualité des documents remis.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a rencontré les services de la DRIEE et de la DDT en septembre 2020 pour échanger sur les points soulevés par ces derniers dans leurs avis.

Ainsi, conformément à la réglementation, une consultation publique a été engagée en novembre pour une durée d'un mois. Le PCAET sera approuvé en conseil communautaire début 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Protège les milieux
et les ressources



Réduit la facture
énergétique



Préserve la qualité
de l'air



Valorise de nouveaux
modes de production
et de consommation

Stimule l'activité
économique de la
"filiale verte"

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Atteinte des objectifs de réduction des GES fixés dans la stratégie territoriale
- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation sur le PCAET : 30 participants en moyenne par atelier
- Nombre d'actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le cabinet d'études B&L évolution avec le soutien technique du SDESM en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- Démarche participative avec le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, la préfecture de région, les concessionnaires, les communes, les syndicats, la communauté départementale de travail sur la transition énergétique et Airparif.
- Un comité de suivi a été mis en place et réunira les partenaires techniques et les communes à chaque étape de l'étude.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

74 429,50 € HT

(dont 67 662,50 € HT d'étude et 6 767 € HT pour la convention avec le SDESM)



LA MAISON DES MOBILITÉS



Faire connaître et promouvoir les offres de mobilité proposées en Marne et Gondoire, en alternative à l'automobile

Proposer une palette de services pour encourager les déplacements en modes doux

Créée en 2016, La Maison des Mobilités de Marne et Gondoire a pour objectif de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité présente sur le territoire. Il s'agit d'un lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et les modes de déplacements écoresponsables.

Située au 4 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne, La Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité et à la pratique du vélo :

- **Des conseils en Mobilité : un conseiller en mobilité vous accompagne dans la planification de vos déplacements et vous propose les meilleures solutions pour réaliser vos trajets**
- **Des prêts de vélos : ce service gratuit, géré par un personnel en insertion de l'association Germinale permet d'emprunter des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité ainsi que des vélos à assistance électrique pour une durée de 3 à 7 jours. En haute saison, de mai à octobre, le service de prêts de vélo est étendu à 2 autres sites du territoire que sont le Parc de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin et le Centre Aquatique de Marne et Gondoire à Lagny-sur-Marne.**
- **Des ateliers d'autoréparation de vélos : ils sont organisés deux fois par mois dans différents lieux du territoire, avec des mécaniciens de l'association M2ie qui vous prodiguent des conseils pour l'entretien et la réparation de votre vélo.**

La demande de renseignements a augmenté de +33% comparativement à 2019 avec 1577 personnes renseignées.

Au 30 septembre 2020, 2778 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les trois sites de prêt confondus, pour une durée moyenne d'utilisation de 2 heures. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis la mise en place de ce service.

Les ateliers d'autoréparation ont quant à eux attiré 25 participants en 2019. Une expérimentation est en cours depuis l'été 2020, visant à rendre les ateliers itinérants afin d'être au plus près de l'ensemble des habitants du territoire. Les premiers résultats sont très positifs. En effet, les mécaniciens de la M2IE ont déjà accueillis 57 participants lors des 6 premiers ateliers mobiles qui ont lieu depuis la mise en place de cette nouvelle formule.

L'offre de services va continuer à s'étoffer avec le déploiement du marquage de vélo Bicycode en 2021, permettant de lutter activement contre le vol et le recel de vélos.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs montrent un réel intérêt des habitants pour La Maison des Mobilités et les services qui sont proposés. Cet attrait ne s'est pas démenti en 2020, malgré la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une fermeture de l'établissement pendant une période de deux mois.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la participation citoyenne



Facilite l'accès à la pratique
du vélo

.....●.....
Informe et conseille les
usagers sur l'offre de transports
du territoire



Incite à l'entretien et la
réparation des vélos
des usagers

La Maison des Mobilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de personnes renseignées : 1577 en 2020
- Nombre de prêts de vélo : 2778 (au 30 septembre 2020)
- Nombre de participants aux ateliers d'autoréparation : 57

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Associations Germinale et M2IE.
- Stratégie d'amélioration continue via la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction régulières.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, visiteurs

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT /an



LIAISONS DOUCES

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux

Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5% des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9% des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le Schéma de Cohérence Territoriale "Marne Brosse et Gondoire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles, hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.



Cours de la Gondoire - piste cyclable

Approuvé en avril 2015, le schéma directeur des liaisons douces identifie 7 itinéraires qui permettent de :

- Relier plusieurs communes de l'intercommunalité entre elles
- Favoriser l'intermodalité avec le bus et le train (RER A et Transilien ligne P)
- Garantir l'accès aux équipements publics communautaires et d'intérêt général majeur, comme le centre hospitalier de Marne-la-Vallée
- Assurer la desserte des zones d'emplois et d'habitations denses, actuelles et en cours d'aménagement

Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.

Une révision du Schéma Directeur des Liaisons Douces a été engagée en 2020. Cette étude répond à deux objectifs :

- La mise à jour du Schéma Directeur des Liaisons Douces en vigueur, suite à l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et de Poncarré en juillet 2017.
- Répondre aux nouveaux besoins des habitants, en lien avec les évolutions territoriales et les pratiques de déplacements.

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées et des espaces confortables offerts pour les piétons et les cycles

Favorise la continuité des aménagements cycles afin de sécuriser les aménagements à vélo

Propose des alternatives au tout-voiture afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Assure la continuité et la sécurité des aménagements en faveur des modes doux pour proposer des solutions de mobilité concurrentes à la voiture solo

Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

Piste cyclable sur la RD418 à Bussy-Saint-Martin reliant la ZAE du Gué Langlois aux aménagements de Saint-Thibault-des-Vignes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Concrétisation du plan d'actions du Schéma Directeur des Liaisons Douces
- Nombre de km réalisés en faveur des modes doux

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

7 000 000 € HT

sur 9 ans (participation financière de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental de Seine et Marne, d'Île-de-France Mobilités)



ÉCOMOBILITÉ

CRÉATION DE STATIONS



Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement

Étoffer la palette de services mobilité offerts aux habitants du territoire de Marne et Gondoire en répondant aux besoins individuels de déplacements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet transports, par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables

Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), EPA Marne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 40 bornes d'écomobilité, représentant 80 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 17 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2020, le territoire compte 627 inscrits (416 en 2019). Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes au premier trimestre 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2019 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode de déplacement est lié aux loisirs (23,5%), aux achats (22,5%), suivi des déplacements pour les rendez-vous personnels et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (10 %).

Quant au service de recharge pour les véhicules électriques, on peut noter que les principaux lieux de recharge sont le domicile (51%), auprès d'un autre opérateur (18%), sur le lieu de travail et à Marne-la-Vallée (13% chacun).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge pour faciliter son utilisation

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative d'un point de vue économique, écologique et social



Propose des alternatives à la voiture particulière afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscrits au service d'autopartage et de recharge
- Nombre de réservations
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service
- Temps moyen de recharge des véhicules électriques personnels

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : villes, Ademe, EPA Marne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Clem, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

636 898 € HT

d'investissement dont 50% pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT



▲ Station de Guermantes, Mairie

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



Identifier les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du territoire

Recueillir les données et investigations complémentaires nécessaires au dépôt d'autorisation des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques

Dès le mois de janvier 2018, en vertu de la mise en œuvre de la loi GEMAPI, l'agglomération a été investie des compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Elle gère et entretient d'ores et déjà 2 barrages classés par l'État et la digue du quai Prélong à Lagny-sur-Marne.

À ce titre, elle doit définir ses systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques situés le long des cours d'eau du territoire et protégeant la population, afin d'en obtenir leur autorisation par l'État. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé fin 2020 cette étude de préfiguration pour une durée de 8 mois.

Cette étude permettra d'identifier l'ensemble des ouvrages contribuant à la lutte contre les inondations du territoire, selon la réglementation en vigueur et de collecter l'ensemble des données, informations et études nécessaires pour constituer le dossier d'autorisation auprès de l'État desdits systèmes et aménagements hydrauliques.



Digue du Pré Long

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la prévention
des inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Population protégée par les systèmes d'endiguement retenus
- Nombre de systèmes d'endiguement retenus sur le territoire
- Nombre d'aménagements hydrauliques identifiés sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : DRIEE, DDT, communes de Marne et Gondoire, EPTB Seine Grands Lacs.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

± 100 000 €





PARTIE II

LA PRÉSERVATION

DE LA BIODIVERSITÉ,

DES MILIEUX & DES RESSOURCES

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

DES ESPACES AGRICOLES & NATURELS PÉRIURBAINS



Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels du territoire

Garantir le maintien d'un équilibre durable entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles

Mis en place par la loi Développement des Territoires Ruraux de 2005, le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP) permet de préserver les espaces agricoles et naturels d'un territoire par un périmètre de protection et d'impulser les actions pour les valoriser par son programme. Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a créé, avec le soutien du Département de Seine-et-Marne, le premier PPEANP d'Île-de-France sur près de 4 600 ha d'espaces agricoles et naturels en 2012 (et étendu en 2014).

Dans la continuité de cette démarche, l'intercommunalité a engagé en 2017 une étude pour créer un PPEANP sur les trois communes non concernées par ce premier PPEANP (ayant intégré plus récemment la collectivité) : Bussy-Saint-Georges, Ferrières-en-Brie et Pontcarré. Cette étude d'une durée de 2 ans permettra d'identifier les espaces à protéger et à préserver.

Sur la base du diagnostic établi en 2018, les communes ont été rencontrées en 2019 pour définir un projet de territoire à l'échelle de chacune d'entre elle. Ce projet de périmètre a été présenté au comité de suivi et aux élus de Marne et Gondoire. La procédure réglementaire de création du PPEANP a été engagée par le conseil communautaire.

Le projet de création de PPEANP sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré a été présenté à enquête publique du 28 septembre au 28 octobre 2020. Le projet de périmètre de protection pourrait couvrir près de 349 ha sur Ferrières-en-Brie et 881 ha sur Pontcarré soit 1230 ha au total. Le PPEANP sera officiellement créé début 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve les espaces naturels et agricoles, véritables puits de carbone



Propose des actions de sensibilisation de la population, du jeune public à la richesse des espaces naturels et agricoles



Promeut le principe de circuit court et d'agriculture respectueuse de l'environnement

Corridors et points de conflits théoriques de la sous-trame humide et aquatique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Superficie des espaces inclus dans le périmètre : plus de 1300 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers
- Nombre de participants au comité de suivi : 23
- Nombre d'actions ajoutées au programme d'actions : 5 nouvelles actions

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'étude par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en lien étroit avec le Département qui a créé le premier PPEANP sur le territoire.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence des Espaces Verts, la Chambre d'agriculture, EPAMARNE, la CAUE, la DDT, la DRIEE, l'Agence Régionale de la Biodiversité, la FDSEA, la Fédération de pêche, les associations environnementales locales, etc. La Région Île-de-France et la FEADER apportent leur soutien financier.
- Démarche transversale qui tient compte de la révision du SCoT et du PCAET.
- Un comité de suivi se réunit à chaque étape de l'étude pour enrichir et valider les éléments produits par le prestataire. Il se compose de l'ensemble des partenaires. Les communes sont intégrées à ce comité de suivi, mais sont également rencontrées spécifiquement pour identifier les enjeux locaux et co-construire le projet de périmètre sur leur commune.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

43 800 € HT

dont 20 640 € de subvention régionale



STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Préserver les espaces naturels

Assurer une gestion territoriale en matière de dépôts sauvages

Organiser une méthodologie d'organisation spécifique aux dépôts sauvages

Mettre en place un plan d'actions sur 3 ans

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

Une stratégie a donc été élaborée pour :

- éviter les dépôts via la limitation des accès aux sites accueillant souvent ce type de dépôts : barrières, modelés de terrain etc. ; la mise en place de vidéo surveillance, de signalétique et de comptage de véhicules
- suivre l'évolution des dépôts : cartographie
- coordonner les actions des différents partenaires et gestionnaires et la brigade rurale : création d'un comité technique, création d'une application dédiée au territoire
- sensibiliser les acteurs etc.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un partenariat financier avec la Région Île-de-France au titre du fonds de Propreté Région.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve la qualité du
cadre de vie pour les
habitants et usagers du
territoire

.....●.....
Répond aux attentes des
élus avec une réponse plus
rapide, économe et effi-
cace en matière de dépôts
sauvages

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de dépôts sur le territoire
- Tonnage ramassé

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région Île-de-France, Agence des Espaces Verts, Département de Seine-et-Marne, Grand Paris Aménagement, EPA Marne, communes de Marne et Gondoire.
- Autres (démarche transversale, stratégie d'amélioration continue, etc.) : Développement d'une application de suivi des dépôts sauvages.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, etc.

COÛT DE L'ACTION

Coût interne

LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ



Mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire

Favoriser la reconquête de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités écologiques

Accompagner l'appropriation des services écosystémiques

Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la biodiversité

Livrer des actions clés en main pour lutter contre l'érosion de la biodiversité

Concilier la préservation de la biodiversité aux enjeux climatiques

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de biodiversité sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent alors une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs...

Il apparaît donc indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la trame noire.

Ainsi, cette 7ème édition des ateliers de la Biodiversité s'est concentrée sur le thème de la trame noire, la pollution lumineuse et la biodiversité nocturne.

Il s'agit d'un thème s'inscrivant dans les projets de transition écologique de l'agglomération (PCAET, CTE) et au carrefour des enjeux de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, d'économies d'énergie et de santé publique.

Ces ateliers ont réuni 52 personnes et ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube Marne et Gondoire Agglo.

Les ateliers de la biodiversité ont été suivis d'une soirée de sensibilisation du grand public.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité
écologique entre vivants

.....●.....
Consolide et accroît le réseau
de partenariat entre les services
de la collectivité et les experts de
l'environnement



Sensibilise à l'objectif
"Zéro déchet"

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 52 personnes
- Retours des participants
- Nombre de vues sur le site internet
- Nombre de vues de la vidéo sur internet

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les associations naturalistes locales, les agences et les services de l'État.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et prestataires

COÛT DE L'ACTION

± 3 500 € HT

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE TRAME NOIRE



Accroître les connaissances de la faune nocturne du territoire

Recueillir les données de pollution lumineuse du territoire et identifier les secteurs de fragilité vis-à-vis de la faune nocturne

Maintenir voire renforcer la trame noire par des propositions de restauration et/ou de préservation des corridors nocturnes

Sensibiliser les acteurs (habitants, usagers, élus) à la notion de pollution lumineuse

Protéger la faune nocturne en luttant contre la pollution lumineuse

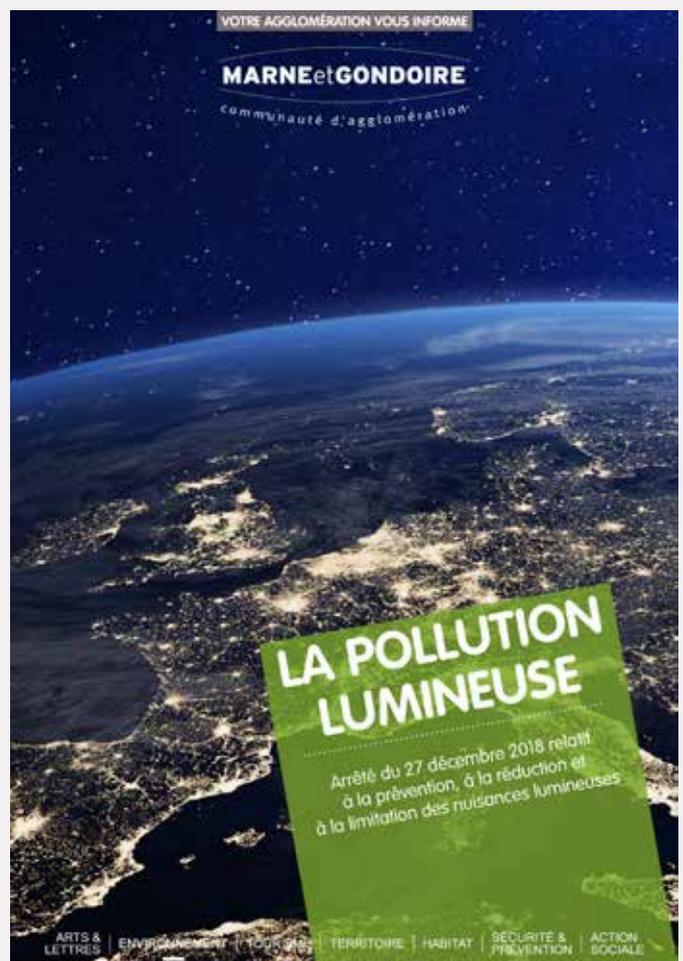
La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en octobre 2020 une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics.

Cette étude comportera deux phases :

- la réalisation d'un diagnostic du territoire (présentation de la faune impactée, présentation et analyse des différentes zones à enjeux du territoire, données lumineuses du territoire et mise en évidence des points de blocage potentiels avec une hiérarchisation)
- la définition du plan d'actions "préservation et valorisation de la trame noire"

Cette étude est une des actions du contrat de transition écologique signé en février 2020.

La concertation avec les partenaires et habitants sera au cœur du projet, conformément au fil conducteur du contrat de transition écologique.



Guide pollution lumineuse

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet une meilleure
consommation énergétique
plus adaptée aux besoins

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Participation durant les ateliers de concertation
- Participation des habitants aux balades nocturnes
- Travaux de correction de l'éclairage public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associées : Communes de Marne et Gondoire, SDESM, habitants.

LES PUBLICS CIBLES

Biodiversité, habitants

COÛT DE L'ACTION

± 45 000 €

MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos

Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris

Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire

Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.

La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

7 ha ont été semés par un agriculteur sur 9 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



▲ Jachère fleurie à Lesches

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un
point de vue paysager

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Surface semée sur le territoire : 7 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 1
- Nombre de communes concernées : 9

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de la Direction du développement du territoire de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC).
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un plus fleuri pour répondre aux attentes des communes.

LES PUBLICS CIBLES

- Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

COÛT DE L'ACTION

6 120 € HT



© lesjalegris

INSTALLATION DE RUCHES

SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



Enrayer le déclin des abeilles

Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs

Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société

Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain

Susciter des vocations

Afin de s'engager dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Evrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est vendue au Moulin Russon et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cela permet de sensibiliser les visiteurs à cette démarche.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'animateur de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le grand public peut bénéficier d'ateliers "découverte de l'apiculture". En 2020, ces animations ont remporté un vif succès auprès de 300 participants.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Les Ruchers d'Enora.
- Stratégie d'amélioration continue : Les animateurs de l'office de tourisme suivent actuellement une formation apiculture.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

880 € HT

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs

Protéger la biodiversité

Limiter le danger éventuel pour les habitants

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a renouvelé sa convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) de Seine-et-Marne.

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par le GDSA, à la charge de la collectivité. Plus de 107 interventions ont eu lieu sur le territoire de mars à novembre 2020.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants
et promeneurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'interventions sollicitées : 159 au 28 novembre 2020
- Nombre de nids détruits : 107 au 28 novembre 2020

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, écoles et services techniques des communes

COÛT DE L'ACTION

Convention

14 000 € HT

MAISON DE LA NATURE



Aménager un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune

Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches

Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées

Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains

Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017 lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m², cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin en cours d'aménagement d'environ 5 000 m². Il bénéficie d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.

Déjà plus de 5 000 visiteurs ont renoué avec la nature, appuyé sur la touche "pause" d'une vie le plus souvent effrénée pour apprendre à observer la flore, bricoler des abris à insectes et des mangeoires à oiseaux, connaître l'apiculture, découvrir les énergies renouvelables, fabriquer une citrouille en argile, ...

Un projet d'aménagement du jardin de la Maison de la Nature a été élaboré. L'objectif est de mettre en place des espaces favorisant la biodiversité et adaptés à l'accueil de tout type de public. Ces espaces seront le support de projets éducatifs évolutifs et interactifs autour de la nature : mise en place d'une prairie et plantations, cheminements invitant à découvrir les différentes ambiances du jardin, installation d'un potager pédagogique, création d'une mare alimentée par un forage (pompe alimentée par éolien et photovoltaïque), remise en état du verger et création d'une aire de pique-nique. Les divers éléments du mobilier installés pour l'accueil des enfants seront fabriqués à partir de matériaux naturels et locaux.

2020 et son lot de confinements et autres restrictions sanitaires n'ont pas permis d'accueillir autant de personnes qu'espéré. Malgré tout, l'aménagement suit son cours et des animations autour de l'apiculture ont notamment été proposées.

En effet, cet espace sera géré de façon respectueuse de la biodiversité afin de garantir l'accessibilité au public tout en préservant l'environnement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience écologique



Crée des liens sociaux et intergénérationnels



Permet au public et notamment aux enfants de se reconnecter à la nature

Offre un cadre d'apprentissage agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif et économique local

Développe les partenariats avec des associations et entreprises locales

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'activités proposées : 42 ateliers en 2020
- Nombre de visiteurs : 480 personnes
- Retours des enseignants, des enfants, des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, associations locales.
- Démarche transversale : animations hors les murs (étang de la Loy, Fête des plantes à Jossigny, Parc culturel de Rentilly Michel Chartier, Vallées de la Brosse et de la Gondoire).
- Stratégie d'amélioration continue : Depuis septembre 2019, des ateliers sont désormais proposés aux adolescents et adultes pour sensibiliser un maximum de personnes. Le recrutement d'un animateur-jardinier permet de proposer des ateliers de jardinage en parallèle de l'aménagement du jardin.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

COÛT DE L'ACTION

Aménagement du jardin

± 390 000 € HT

Études + travaux répartis sur 2019 et 2020

Équipement

5000 € HT

Des crédits supplémentaires seront accordés sur 2021

Personnel

30 000 € HT

Un animateur dédié, le reste du personnel est mutualisé avec le moulin Russon

CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE



Améliorer les connaissances des zones humides du territoire

Anticiper sur les projets d'aménagement

Permettre une meilleure protection des zones humides

Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux (AVEN) pour mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire.

Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmé de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospection a été menée durant l'année 2020, une seconde campagne aura lieu en 2021.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux porteurs de projets d'aménagement (communes, intercommunalité et privés) de lever tous les doutes sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et, dans le cas contraire, mieux les prendre en compte.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Atténue le réchauffement
climatique



Limite les inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre et surface de parcelles prospectées
- Nombre et surface de parcelles avérées humides

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, communes

COÛT DE L'ACTION

3 250 € HT

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

SUR THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART



Connecter les berges aux promenades alentours et notamment à la passerelle de Chessy/Dampmart

Réaménager la rampe de mise à l'eau (en limite de la rue de l'Abreuvoir) et aménager des pontons

Renforcer la biodiversité par la renaturation des berges

Stabiliser les berges érodées en favorisant les techniques de génie végétal

Renforcer le contrôle des accès au chemin de halage vis-à-vis des engins motorisés

L'aménagement et la valorisation des berges de la Marne sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Dampmart constituent une nouvelle phase dans le principe d'ouverture au public et de valorisation des espaces naturels remarquables du territoire ainsi que dans la mise en œuvre du schéma de circulations douces de Marne et Gondoire.

Dans la continuité des aménagements des circulations douces réalisés notamment dans les vallées de la Brosse de la Gondoire ou sur les bords de Marne à Pomponne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une mission de maîtrise d'œuvre en 2013 visant à la définition d'un projet de réhabilitation des berges sur les communes de Dampmart et de Thorigny-sur-Marne.

Le projet concerne un linéaire d'environ 3,5 km de berges, allant de l'aqueduc de la Dhuis et de la passerelle de Chessy/Dampmart sur la commune de Dampmart jusqu'à la rue du Port sur la commune de Thorigny-sur-Marne.

L'intérêt du projet réside dans sa réponse à l'ensemble des enjeux écologiques, touristiques, sociaux, historiques et réglementaires identifiés au préalable avec l'ensemble des habitants, partenaires et personnes concernées.

La troisième phase de travaux, située le long du talus SNCF lancée en septembre 2019 s'est achevée en juin 2020. Les travaux ont été suivis par un expert écologue afin que les enjeux environnementaux soient pris en compte dans la conduite du chantier.



▲ Tronçon 4, 3^{ème} et dernière tranche des travaux

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renature les berges
artificialisées

Crée des frayères

Renforce la ripisylve



Connecte une rive à l'autre via
la passerelle entre Dampmart et
Chessy



Offre un chemin en grave
naturelle connecté aux
promenades alentours

Met à disposition un pon-
ton et une rampe de mise
à l'eau



Utilise une essence locale de
bois pour le mobilier
et les pontons

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Mise en place d'un suivi environnemental après travaux par un écologue extérieur
- Retour des usagers (promeneurs, associations de pêche...)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les partenaires techniques et financiers via un comité de suivi (AESN, Région AEV, Département, Entente Marne, etc.), VNF pour les questions d'occupation du domaine public fluvial, la fédération de pêche 77 et l'association de pêche l'Hameçon de Dampmart.
- L'amélioration continue se traduit sur ce projet par l'exigence sur les modalités de renaturation et une concertation régulière avec la société civile pour une prise en compte de leurs attentes.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, associations de pêche, de cyclisme et de randonnée, habitants riverains des berges

COÛT DE L'ACTION

953 680 € HT

(MOE, foncier, études connexes, travaux, suivi travaux, suivi écologique)



Tronçon 4 sur la commune de Dampmart - renaturation de la berge

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

À LAGNY-SUR-MARNE



Assurer la continuité écologique des berges

Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux

Restaurer les milieux humides associés

Protéger des espèces remarquables

Rouvrir un linéaire du ru du Bras Saint-Père

Stabiliser, consolider les berges et sécuriser le site

Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs

Améliorer les conditions de circulations, limiter le stationnement

Développer le tourisme et les loisirs

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.

Le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu). Les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont également incluses dans le projet.

Les travaux de la première des cinq phases de travaux au niveau du Parc Nature ont démarré en octobre 2019, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est par ailleurs missionné pour garantir le bon respect de ces mesures.

Le ru du Bras Saint-Père est la colonne vertébrale du parc constitué de deux zones humides. C'est une zone à la biodiversité remarquable où le ru peut s'exprimer et où l'eau est mise en valeur.

Cette zone est une zone d'expansion du ru limitant ainsi sa mise en charge. C'est aussi un espace de mise en valeur d'une faune et d'une flore riche en lien avec les zones humides de la Marne.

Une zone humide a été remise en état, des nichoirs à chirop- tères ont été posés ainsi que divers aménagements propices à l'accueil de la faune (cône de branchage, grumes etc.).

Un jeu de plateformes s'organise entre les arbres de la ripisylve le long du ru. Ces plateformes constituent des espaces de découverte ludique du Bras Saint-Père et de sa biodiversité remarquable. Les pourtours du parc sont densément boisés afin de cadrer les vues vers la Marne depuis le bas du coteau et la rue du Chariot d'Or.

Une signalétique pédagogique a été mise en place afin d'informer les visiteurs de la richesse du site.

Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet (Région Île-de-France, agence de l'eau Seine-Normandie et Département de Seine-et-Marne) ont confirmé au travers des diverses attributions de subventions.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation



Améliore le cadre de vie des
promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Inventaires des espèces de faune et de flore : 30 espèces faunistiques protégées nationalement dont 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de mammifère, 5 espèces protégées de chiroptères, 6 espèces floristiques remarquables dont 1 plante protégée, 12 types d'habitat.
- Financement de l'opération par les partenaires
- Fréquentation du site

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Voies navigables de France, agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Entente Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives, Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, Lagny-sur-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne

COÛT DE L'ACTION

Études (MOE et prestations annexes)

± 390 000 € HT

(hors Subventions Région Île-de-France - agence de l'eau Seine-Normandie - Entente Marne)

Travaux

6 820 000 € HT

(montant pour les 5 tranches, hors Subventions CRIF Département AESN)



▲ Parc Nature, quai de la Gourdière

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Répondre aux obligations réglementaires (loi MAPTAM et NOTRe)

Connaître le comportement des cours d'eau et des bassins versants

Mieux gérer et protéger les milieux aquatiques

Développer un réseau partenarial

Anticiper le risque d'inondation

Informier et protéger les riverains des secteurs inondables

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au 1^{er} janvier 2018. Elle comprend les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'Environnement.

L'intercommunalité a lancé en 2019, en partenariat avec l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs au titre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, un diagnostic global de vulnérabilité aux inondations.

En 2020, un état des lieux a permis d'identifier les zones impactées et les secteurs de fragilité électrique par la montée des eaux. Au-delà des dommages directs, l'étude a permis de préciser les conséquences en termes de perturbations de la vie du territoire et de ses habitants (notamment l'impact sur l'organisation des services de proximité tels que la collecte des ordures ménagères, les transports en communs, délai de retour à la normale, etc.).

Cette étude a permis de dégager les enjeux en matière de vulnérabilité du territoire face aux inondations et d'engager une phase de définition de plan d'actions pour :

- Améliorer la sécurité des personnes pour éviter les atteintes physiques
- Limiter les dégâts pendant la crue pour réduire le coût des dommages
- Faciliter le retour à la normale, dans un objectif de résilience, pour retrouver au plus vite un fonctionnement du territoire satisfaisant pour les responsables des collectivités, ses habitants, les chefs d'entreprises, etc.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation

Protège certains milieux
aquatiques comme les zones
humides et leur rôle dans la
prévention de ce dernier



Améliore la gestion du risque
inondation et réduit
la vulnérabilité des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Réalisation des cartes de vulnérabilité
- Réalisation d'un plan d'actions
- 25 participants au 1^{er} comité de suivi de l'étude
- Deux ateliers de concertation en décembre avec près d'une trentaine de participants

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prestataires (Cabinet Contrechamp, Institut Paris Région), l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, les opérateurs de réseaux, les communes, les aménageurs, le syndicat de transports, le SIETREM.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau et potentiellement impactée par les risques d'inondation : particuliers, entreprises, collectivités territoriales, établissement publics, etc.

COÛT DE L'ACTION

11 026 € HT / an

Le coût de l'étude est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs au titre de la convention entre cette dernière et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, signée en décembre 2018 (montant de la contribution : 11 026 € / an)



▲ Inondations de juin 2016 à Lagny-sur-Marne

EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



Répondre aux obligations réglementaires

Entretien et surveiller les ouvrages

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GE-MAPI), exploite et surveille deux barrages et une digue. Les deux barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes et le barrage du bassin des Corbins à Montévrain. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et est classée en catégorie D, l'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type "avril 1983", soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les deux barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour le barrage de la Loy) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.

Protéger la population du risque d'inondation

L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- l'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), curage des ouvrages, abattage de 83 saules et suppression des souches par carottage à proximité de l'exutoire (barrage des Corbins)
- des travaux : suppression de la végétation ligneuse sur la digue et reprise de la maçonnerie de l'ouvrage récent du barrage de la Loy
- la maintenance des sondes de niveau

La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement)

Concernant la digue du quai Pré Long, le dossier de l'ouvrage a été établi en 2020, il permet de réunir l'ensemble des informations sur l'ouvrage ainsi que la gestion et le suivi à mettre en place par le gestionnaire. Pour cela, une modélisation hydraulique de la Marne au droit de l'ouvrage a été réalisée. Cette dernière a permis d'identifier les seuils d'alerte à partir desquels la surveillance doit s'intensifier voire le régime de crise doit s'enclencher.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues
et préserver la population du
risque d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de visites programmées réalisées sur les ouvrages : 2

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

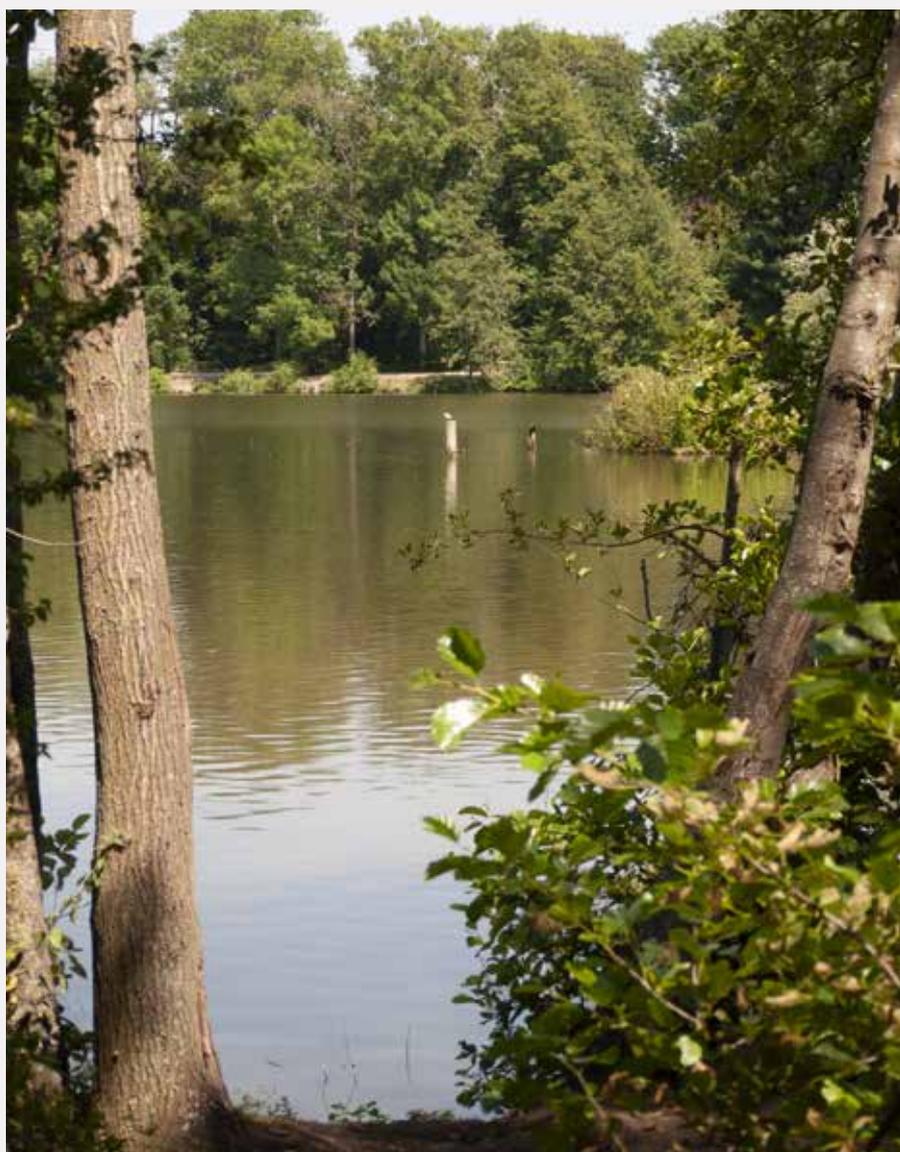
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

COÛT DE L'ACTION

25 740 € HT



Étang de la Loy
© Théo Guerlet

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU



Connaître le comportement et l'état des cours d'eau du territoire pour mettre en place des mesures de gestion adaptées

Optimiser la gestion et la protection des milieux aquatiques

Anticiper le risque d'inondation

Informier et protéger les riverains des secteurs inondables

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations de restauration des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation.

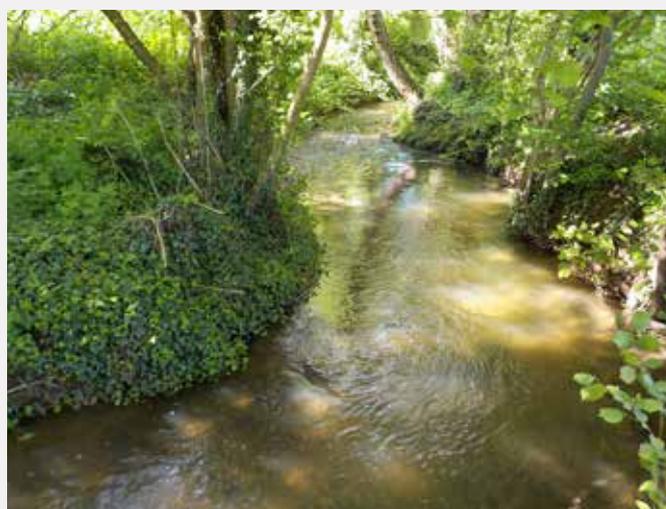
- Près de 43 km de cours d'eau ont été parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres
- 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes ont été identifiés sur le linéaire
- Sur ces 194 tronçons, 98 sont classés en bon voire très bon état
- Ces tronçons représentent 25 733 m, soit 59% du linéaire étudié
- Un suivi physico-chimique est assuré sur le territoire depuis 2008

Une modélisation hydraulique a été réalisée afin d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques d'inondation sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

Dans le cadre de cette étude, un appel à la mémoire de crues des habitants du territoire a été lancé afin de récolter le plus d'informations possibles sur les secteurs confrontés aux inondations.

Parmi les secteurs identifiés comme les plus sensibles aux inondations, Marne et Gondoire en a sélectionné deux sur lesquels le bureau d'étude réalisera un projet d'aménagement afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau.

La suite de l'étude visera notamment à travailler sur deux secteurs identifiés parmi les plus sensibles aux inondations.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation



Rassure les riverains



Contribue à une meilleure
connaissance et gestion des rus,
et ainsi à une meilleure prévention
du risque

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Mesures des débits
- Suivi cartographique des inondations
- Nombre d'interventions
- État écologique des cours d'eau

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Bureau d'étude Confluences.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

79 950 € HT

Pour l'étude

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



Sensibiliser, dans un cadre convivial, les habitants aux zones humides et à la faune de ces milieux

Donner l'opportunité aux habitants de connaître les oiseaux présents dans le Marais du Refuge

Favoriser la prise de conscience écologique

Dans le cadre des journées mondiales des zones humides, chaque année depuis 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise avec l'AVEN du Grand Voyeux, une sortie découverte des zones humides du territoire. Cette année, les participants sont partis à la découverte du Marais du Refuge et de ses oiseaux, un espace riche en biodiversité et classé Espace Naturel Sensible par le département. Cet événement, à destination du grand public, a eu lieu le dimanche 11 octobre 2020 et a réuni 29 personnes.

Après une présentation de l'écologie du marais, les participants ont pu partir à la découverte des richesses naturelles de ce milieu humide et notamment des oiseaux en halte migratoire.

La sortie s'est clôturée par une collation locale, fournie par la ferme de Saint-Thibault.



▲ Découverte du marais du refuge et de ses migrateurs - 2020

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Donne l'opportunité
aux habitants d'apprendre
à connaître la biodiversité
du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 29

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : AVEN du Grand Voyeux.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

± 500 € HT

Animation par l'AVEN du Grand Voyeux

DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE ET DE SES MIGRATEURS

**DIMANCHE
11 OCTOBRE
2020 DE 10H
À 12H30**

RENDEZ-VOUS À
**LA FERME DU HAMEAU
DE MONTIGNY** À
LESCHES, MUNIS DE
VOS BOTTES !

Inscription gratuite et obligatoire au 01 60 35 43 55
ou à environnement@marneetgondoire.fr

+ d'infos sur www.marneetgondoire.fr
Marne et Gondoire Agglo

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU & DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau, et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaînes de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informier le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Bicheret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" qualité et la communauté d'agglomération doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. L'intercommunalité suit ainsi 34 bassins en eau en 2020.

Marne et Gondoire intervient également pour identifier les causes de certaines pollutions des cours d'eau et bassins. Ainsi, sur les communes de Chanteloup-en-Brie, Montévrain, Ferrières-en-Brie et Pontcarré, Marne et Gondoire a fait des prélèvements pour identifier la cause de pollution (couleur de l'eau, mousse apparente) entre janvier 2020 et septembre 2020. Le service assainissement réalise aussi selon la localisation des contrôles pour vérifier la conformité des installations d'assainissement. Le coût des interventions représente en 2020 près de 2860 € TTC.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre
la pollution des cours d'eau

Prélèvement phytoplancton
Bassin des corbins à Montévrain

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prélèvements par an
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types NH4+

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

COÛT DE L'ACTION

36 800 € HT



© Eurofins

RÉOUVERTURE DU RU DU BICHERET À MONTEVRAIN



Ouvrir le cours d'eau au niveau de son exutoire sur sa partie busée

Créer une zone d'expansion des crues et d'une zone humide associée

Restaurer les habitats rivulaires et milieux associés

Requalifier l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales

Atténuer les désordres hydrauliques sur l'aval du ru du Bicheret

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une étude pour la remise à ciel du cours d'eau sur un linéaire de près de 100 mètres avec le maintien de la continuité piétonne au-dessus du ru du Bicheret le long de la berge de la Marne.

Cette étude a été engagée début 2020. Des études connexes nécessaires à la définition du projet ont été engagées : analyse géotechnique, relevé de géomètre, modalisation hydraulique, pose de piézomètre, diagnostic phytosanitaire, inventaires faune flore, inventaire piscicole...

Les premières intentions d'aménagement ont été présentées à l'automne aux services de l'État pour valider les procédures réglementaires à mettre en œuvre en amont du projet. Les travaux pourraient se tenir à l'automne 2021, en dehors de la période favorable pour la faune présente sur le secteur d'étude.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure le milieu comme annexe hydraulique du cours d'eau tout en diminuant les désordres hydrauliques du secteur



En permettant l'accès au site à la promenade

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Linéaire du ru rouvert : 97ml
- Surface de zones humides créée
- Correction des désordres observés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associées : Département de Seine-et-Marne, commune de Montévrain, Agence de l'Eau Seine Normandie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, Voies navigables de France.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants et usagers du chemin de promenade en berge de Marne

COÛT DE L'ACTION

48 384 € HT

dont 28 000 € HT de maîtrise d'œuvre

PPI ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT



Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif

Mettre en séparatif (réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire

Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité

Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés

Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire

Depuis 2008, la mise en œuvre des travaux d'assainissement repose sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui a été établi grâce notamment aux schémas directeurs d'assainissement de chaque commune, au diagnostic général des réseaux mené par le SIAM (2012-2014) et à l'étude d'Avant-Projet Général (2008) qui a permis d'établir une hiérarchisation des travaux en fonction des risques de pollution et des bassins versants (travaux réalisés de l'aval vers l'amont).

À ce jour, un PPI a été élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin de déterminer les travaux à réaliser sur la période de 2015 à 2021 comprenant un investissement ambitieux de 35 millions d'euros.

Celui-ci sera mis en œuvre conformément à la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ainsi qu'à la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau du département.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution
des cours d'eau



Favorise la mise en conformité
des installations des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

35 000 000 € HT répartis sur 7 ans (2015-2021)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



L'ÉCHO LOGIQUE



Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement

Promouvoir les gestes écoresponsables

Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire effectue une veille de l'actualité environnementale sur l'échelle nationale et locale. Cette veille est partagée auprès des agents de la collectivité et des habitants par l'intermédiaire d'une parution bimensuelle : l'Écho Logique. L'information y est traitée sous forme d'infographie. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2020, tels que les sciences participatives et la pollution lumineuse.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de clics sur les liens de la parution
- Nombre de participants aux événements ou actions proposées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes du territoire et des différents acteurs institutionnels tels que l'ADEME, Eco-emballages, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Bruitparif, le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

0 € HT

(création en interne, diffusion numérique)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



PARTIE III
LA COHÉSION SOCIALE
& LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
& LES GÉNÉRATIONS

LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC



Réduire les fractures territoriales et sociales

Garantir l'accès de tous au droit commun

Accompagner et former à l'usage du numérique

Aider dans les démarches administratives

Les Maisons de services au public (MSAP) délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons des services au public proposent une présence humaine et des outils numériques.

La Maison des services au public de Marne et Gondoire est actuellement installée aux abords du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2018, un référent accompagne les usagers dans leurs démarches administratives. En 2020, 2283 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.





LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 2 283 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2020

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : cinq des neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la MSAP de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Caisse nationale des allocations familiales. La direction départementale des finances publiques, la préfecture et la sous-préfecture, les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers, sont également des partenaires incontournables de la MSAP.
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du QPV (ouverture du quartier vers l'extérieur).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

COÛT DE L'ACTION

La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et par la Caisse des Dépôts.

Le coût de cette action se limite au salaire du référent MSAP et de ses formations.



MAISON DE SANTÉ

PLURIPROFESSIONNELLE



Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur

Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes

Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite. Marne et Gondoire entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, éditée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en novembre 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. L'équipe comprend actuellement trois médecins généralistes, une psychiatre, deux infirmières, un kinésithérapeute, deux orthophonistes, une sage-femme, une pédicure-podologue et une diététicienne.

Ces professionnels de santé travaillent en équipe au sein d'un bâtiment de 750 m² répartis sur trois niveaux qui pourra, à pleine capacité, accueillir 17 professionnels de santé dont 6 médecins généralistes et 4 kinésithérapeutes. Un cabinet d'internes est prévu pour les stages en médecine générale.

L'agence régionale de santé (ARS), le Département de Seine-et-Marne et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) sont partenaires de la maison de santé.

La maison de santé pluriprofessionnelle est établie à proximité immédiate d'un centre d'IRM, du réseau d'accompagnement des parcours de soins complexes Santé 77 Nord et du pôle psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Grand hôpital de l'Est francilien. La construction d'un EHPAD de 100 chambres a également débuté cette année. Cet ensemble d'équipements de santé pallie partiellement au déménagement de l'hôpital à Jossigny (en 2013) pour le cœur urbain de Marne et Gondoire.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va également entamer la rénovation d'un bâtiment industriel à Dampmart dans lequel la commune ouvrira un pôle de santé comprenant médecins, kinésithérapeutes, infirmiers et pharmacie. Les travaux devraient débuter début 2021.



La maison de santé le long de la nouvelle rue Simone Veil en octobre 2019

© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'accès aux soins
des habitants

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Professionnels de santé

- Nombre de professionnels établis dans la maison de santé pluriprofessionnelle, type de professions représentées
- Liens avec les acteurs de santé extérieurs
- Nombre de stages d'étudiants en médecine par an
- Type et nombre d'actions de santé publique menées par an, évolutives en fonction des pathologies constatées

Patientèle

- Volume, évolution, composition, satisfaction

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé.
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers.
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

LES PUBLICS CIBLES

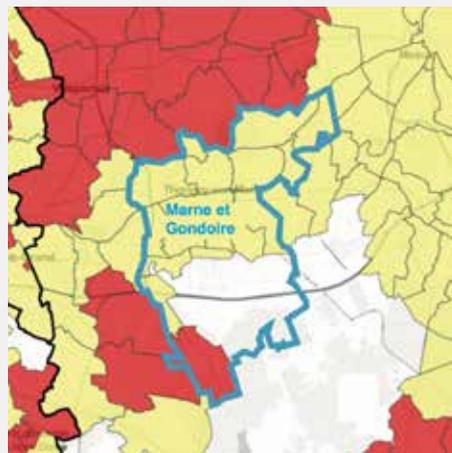
Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

COÛT DE L'ACTION

3 000 000 € HT

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)



MÉDIATION PAR LES PAIRS



Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires

Valoriser les actions du vivre ensemble

Former les élèves de l'élémentaire à la médiation

Désigner des médiateurs "élèves" au sein des établissements

Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école

La mise en place du contrat de ville de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.

La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis cette année, cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain et Thorigny-sur-Marne et Pomponne.

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, la communauté d'agglomération a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres élèves comme étant facilitateur de résolution de conflits.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 106 élèves-médiateurs en 2020 dans six écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les élèves d'établissements scolaires

COÛT DE L'ACTION

4 000 € HT



LES INTERVENTIONS

EN MILIEU SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET AUPRÈS DES SÉNIORS



Mettre en place les techniques de médiation pour résoudre les conflits dans un climat de bienveillance

Expliquer les thèmes de la citoyenneté aux enfants, en transmettant les valeurs de la République, la laïcité, les droits et devoirs du citoyen, le système électoral

Lutter contre les violences scolaires à travers des animations ludiques sur cinq thématiques (égalité filles/garçons, racisme, différences culturelles, handicap, social)

Sensibiliser sur les différentes formes de harcèlement, les possibilités d'accompagnement des victimes et les conséquences pénales pour les auteurs

Informers les enfants sur les bienfaits et les dangers des réseaux sociaux

Avertir les jeunes des différentes addictions

Sensibiliser les séniors sur les vols fausse qualité, la cyber criminalité et les dangers du harcèlement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en partenariat avec l'éducation nationale et les communes du territoire, propose des actions de prévention diverses à destination des enfants et des jeunes. Les thématiques proposées font référence au programme scolaire mais également aux problématiques de notre territoire.

Depuis 2 ans, l'intercommunalité et l'éducation nationale travaillent étroitement pour entretenir un climat scolaire serein, bienveillant dès le plus jeune âge. Ces actions de prévention et sécurité permettent aux enfants de mieux appréhender le monde de demain dans leur parcours de citoyenneté.

Ces actions de prévention sont menées dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés.

Les actions menées auprès des séniors permettent de sensibiliser ces derniers sur les nouvelles méthodes employées pour diverses arnaques (démarchage frauduleux à domicile, faux et usurpation d'identité, la cyber menace, etc.)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la bienveillance,
la cohésion entre tous
malgré les différences

Enseigne la citoyenneté
et le bien vivre ensemble

Sensibilise et protège les aînés

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Plusieurs écoles ont été mobilisées cette année.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants (dès leur plus jeune âge), jeunes et seniors du territoire

COÛT DE L'ACTION

1729,08 € HT pour la fabrication des supports de communication en 2020



RÉALISATION D'UN PÔLE SOLIDAIRE



Faciliter le relogement de personnes en décohabitation pour multiples raisons

Faciliter l'accès au logement de personnes en parcours d'insertion ou venant d'arriver en France

Lutter contre l'exclusion

Il s'agit de réaliser des structures pour publics fragiles (population de migrants, femmes victimes de violences, personnes en parcours d'insertion, etc.).

Soutenu par les services de l'État, le projet porte sur la mise en place de 4 à 10 logements d'hébergement de 30/35m² environ, modulables pour faire 60/70m². Les travaux débuteront en début d'année 2020. .

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de structures d'hébergement réalisées
- Nombre de familles accueillies

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : bailleur social, État, CAF, Associations spécialisées.

LES PUBLICS CIBLES

Personnes en fragilité par rapport au logement, au contexte familial, à l'intégration

COÛT DE L'ACTION

691 000 € HT

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet l'accompagnement social des publics fragiles

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Se conformer aux obligations du schéma départemental

Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

Suite à l'ouverture de l'aire de grand passage à Saint-Thibault-des-Vignes en 2018, une aire d'accueil et des terrains familiaux ont été réalisés à Lagny-sur-Marne en 2019, soit 20 emplacements.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 4 groupes accueillis sur l'aire de grand passage de mai à septembre 2020 soit 200 caravanes (accès limité à 50 caravanes en raison de la crise sanitaire)
- 11 498 jours d'occupation en 2020 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région, communes, associations.

LES PUBLICS CIBLES

Gens du voyage

COÛT DE L'ACTION

En cours de réalisation

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété

Accompagner dans le choix d'un architecte

Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat

Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble

Financer les études

Coordonner l'action avec les communes

Aider aux recherches de subventions

Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs indécents dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.

Conscient de cela, la communauté d'agglomération mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté.





LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Mise en œuvre de procédures de péril

- Collégien : 1 péril "ordinaire"
- Dampmart : 1 péril "imminent"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 3 périls (1 imminent, 2 ordinaires)
- Montévrain : 1 péril "imminent"

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale.
- Démarche partenariale avec les syndicats, le conseil syndical, soliha77, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme).
- Stratégie d'amélioration continue : une réflexion est en cours afin de mettre en place une étude pré-opérationnelle urbaine sur la copropriété dégradée au niveau du cœur urbain.

LES PUBLICS CIBLES

Copropriétaires, habitants, commerces

COÛT DE L'ACTION

Étude pré-opérationnelle du Programme Local de l'Habitat (PLH) : 48 270 € HT
Frais de procédures (avocats, huissiers, experts) : 10 285 € HT

LE PERMIS DE LOUER



Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité

Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire

Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés

Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location

Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place le 1^{er} juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence Habitat, la communauté d'agglomération a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le dispositif

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée "permis de louer" est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, la communauté d'agglomération prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre.

La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci.

Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

La procédure

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans les périmètres désignés dans les délibérations doit déposer une demande d'autorisation pour une nouvelle mise en location en mairie.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier et le transmet au prestataire qui réalise une visite du logement et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

Les communes adhérentes au dispositif

- Depuis le 1^{er} juin 2019 : Collégien, Lagny-sur-Marne, Montévrain
- Depuis le 1^{er} décembre 2019 : Dampmart, Ferrières-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes
- À partir du 1^{er} avril 2020 : Jablines, Thorigny-sur-Marne
- Depuis le 1^{er} octobre 2020 : Chalifert

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état de lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de la conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Au 20 octobre 2020 :

- 227 dossiers traités dont 204 accords et accords sous réserve et 23 refus

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières.
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

COÛT DE L'ACTION

195 € HT par dossier



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



Suivre les actions retenues du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles

Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du Système National d'Enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collèges (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la communauté d'agglomération en concertation avec les communes, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du Plan Partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document. Dans un premier temps à travers des questionnaires (transmis en novembre 2016), des entretiens complémentaires, puis via plusieurs groupes de travail partenariaux, en décembre 2016 et janvier 2017. Afin de poursuivre la mise en place de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fait accompagner par le bureau d'étude HTC / EOHS pour une durée de 6 ans soit jusqu'en 2025.

La mission principale de ce prestataire est de réaliser un diagnostic complet du territoire sous forme d'observatoire, de réaliser les bilans de la CIA et du PPGD et animer la commission de coordination.

Ce travail se fera par des animations d'ateliers et la mise en place de plaquette d'information logement.

Un bilan à mi-parcours est prévu pour début 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement
pour tous

Favorise l'accueil du public
en difficulté en lui fournissant
un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisés
à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public
prioritaire en partenariat avec
l'ensemble des réservataires
logements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Une fois par an, après avis de la CIL, la communauté d'agglomération délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial.
- Trois ans après l'adoption du Plan Partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Co-pilotage de l'action par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, Les Foyers de Seine-et-Marne, EFIDIS, OSICA, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'Etat représentés par la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des Solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

COÛT DE L'ACTION

208 820 € HT

DISPOSITIF PASS'EAU



Contribuer au “droit à l'eau”

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son délégataire pour l'adduction d'eau potable (la SAUR) entendent coopérer étroitement afin d'assurer la mise en œuvre du “droit à l'eau” (droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables) prévu à l'article n° 2006-1772 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et l'amélioration du dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leurs factures d'eau prévu dans le décret n°2008-720 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'eau.

Cette volonté se décline concrètement par la mise en œuvre du dispositif appelé PASS'EAU. Ce dispositif, conçu par la SAUR, s'adresse aux personnes en grande fragilité économique et permet d'apporter un soutien ponctuel à ces personnes par la déduction d'une partie du montant de leur facture.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont pour vocation d'aider et d'apporter une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. C'est pourquoi les CCAS sont les entités les mieux placées pour décider de l'éligibilité des foyers concernés par le dispositif PASS'EAU. Ainsi, la mise en place de l'aide ne nécessite donc aucune participation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou de la SAUR dont les interventions se limitent à la coordination du dispositif.

Aider les personnes en difficulté financière

Le contrat d'affermage en cours prévoit l'abondement, par le délégataire, d'une enveloppe annuelle afin d'alimenter le dispositif PASS'EAU. Le montant annuel de cette enveloppe est fixé à 5 000 € par année civile pour l'ensemble des cinq communes concernées (Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches, Ferrières-en-Brie et Montévrain), communes couvertes par le contrat de délégation de service public, établi entre Marne et Gondoire et la SAUR.

Ce montant global annuel est accordé aux CCAS sous forme de “jeton”, dont la valeur unitaire est proposée à 25 €, correspondant au montant (hors taxes) de la part fixe annuelle de la facture d'eau pour un usager considéré comme domestique (diamètre de compteur de 15-20 mm).

Le nombre de jetons attribué à chaque CCAS est ajusté chaque année au prorata de la population totale INSEE de chaque commune.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apporte un soutien
aux personnes démunies

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dossiers déposés par commune : 4 (*Ferrières-en-Brie*)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Coordination du dispositif : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et SAUR.
- Décideur de l'éligibilité des foyers : les Centres Communaux d'Action Sociale.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers du service public d'eau potable des communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain

COÛT DE L'ACTION

5 000 € HT par an



LE PROJET CRESCEND'O



Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles

Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité aux conservatoires et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé "Crescend'O", ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet "Demos" mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de la communauté d'agglomération "politique de la ville" et "enseignement artistique" mais aussi les compétences éducative et sociale des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre "Crescend'O" (environ 48 enfants).

Le projet dure 3 ans (octobre 2019 à juin 2021).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux
et fait évoluer les représentations
liées à l'image de la
musique classique

Stimule le développement
personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation
des pratiques individuelles,
en particulier dans les conservatoires

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif et raisons des départs
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre et qualité des productions musicales en public (en groupe et au complet)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

COÛT DE L'ACTION

100 000* € HT / an pendant 3 ans

État (10 000€ / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €.

* Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projet et terrain, locaux de répétition, etc.).



LE JARDIN PARTAGÉ & LA GRAINOTHEQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DAMPMART



Créer des liens sociaux et intergénérationnels au travers du jardinage et des actions participatives

Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur de la ville

Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs

Développer le tissu associatif et solidaire

Inauguré au mois de mai 2018, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser, échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m², quatre bacs hors sols ont été construits avec des matériaux de récupération.

Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque permet aux usagers de partager leur graines, d'en déposer, de se servir. Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'années en années, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées, partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent les discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés dans l'art du jardinage de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances estivales plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité, des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny et la serre municipale de Lagny ont mis à disposition leurs installations au projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable, à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Statistiques de fréquentation de la bibliothèque de Dampmart
- Satisfaction des usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale "Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours" et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers de la bibliothèque, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants de la commune (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

COÛT DE L'ACTION

Budget de fonctionnement : 200 € TTC par an.



TRANSPORT À LA DEMANDE

MISE EN ŒUVRE



Assurer une desserte fine du territoire de Marne et Gondoire et des territoires voisins

Répondre aux besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits par l'offre de transport public régulière

Compléter l'offre de mobilité en heures creuses et dans les zones peu denses

Le territoire bénéficie d'une offre de transport public attractive, notamment à travers les 25 lignes régulières du réseau Pep's. Néanmoins, des besoins en déplacement subsistent et ne peuvent pas être assurés par le réseau classique, notamment en raison de la faible densité à desservir.

Le Transport à la Demande (TAD) est la solution de mobilité qui a été créée en janvier 2017, pour offrir une alternative à l'offre de transport existante sur le territoire, en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

La spécificité de ce mode de déplacement par rapport aux lignes régulières réside dans la nécessité de réserver son trajet pour déclencher les courses choisies sur un circuit donné. Autrement dit, la navette ne passe que si une course a été réservée sur un itinéraire.

Ouvert à tous, accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ce service de transport s'effectue au moyen d'une navette de 9 places.

Le service se compose de 4 destinations, chacune disposant d'arrêts et horaires prédéfinis sur une amplitude horaire variable :

- Les gares
- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien
- Les marchés de Lagny-sur-Marne et Magny-le-Hongre
- L'Île de Loisirs de Jablines-Annet

Il s'agit donc d'un service de proximité qui assure une desserte au plus proche des habitants et des quartiers des villes.

Le service de Transport à la Demande proposé par le réseau Pep's a évolué au 5 août 2019, offrant une possibilité de réservation plus flexible 7j/7 et 24h/24. Désormais un nouvel opérateur Transdev AMV exploite le réseau de bus.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de déclenchement du circuit
- Nombre de courses proposées sur une période donnée
- Nombre de montées et de descentes par communes
- Nombre de réclamations reçues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Île-de-France Mobilités, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, ADEME, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Transdev-AMV, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, habitants, entreprises, usagers

COÛT DE L'ACTION

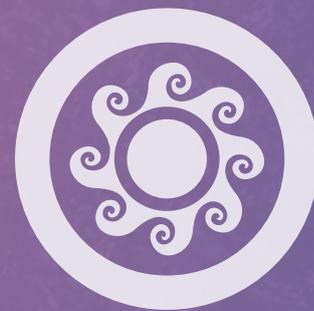
520 000 € TTC





PARTIE IV
L'ÉPANOUISSEMENT DE
TOUS LES ÊTRES HUMAINS

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS CULTURE ET SPORT



Favoriser l'accès à la culture et au sport de tous les habitants

Développer à moyen et long terme un épanouissement individuel et collectif durable

La communauté d'agglomération tend dans toutes ses actions à faciliter l'accès de ses habitants à la culture et au sport.

Toute la philosophie de Marne et Gondoire repose sur l'accès de tous à la culture : public déjà acquis et public très éloigné, de toutes origines et de toutes générations. Elle se traduit par la qualité des festivals mis en place et offerts gratuitement, qu'il s'agisse d'Automne Jazz, de Frisson Baroque, de PrinTemps de paroles ou des Ritournelles pour le jeune public.

Pour l'accès à la culture des publics les plus éloignés, l'opération la plus emblématique est celle du projet Crescend'O.

Par ailleurs, le conservatoire intercommunal, le réseau des médiathèques, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ont développé des partenariats avec les centres sociaux, les maisons des solidarités, les structures qui accueillent des personnes en situation de handicap ou structures petite enfance ainsi que de très nombreux partenariats avec les établissements scolaires du territoire, de la maternelle au lycée.

On peut aussi noter toutes les actions tournées vers les publics des quartiers les plus en difficulté et notamment le quartier prioritaire d'Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Ce quartier bénéficie de la mise en place d'actions favorisant l'accès des publics éloignés au sport, l'apprentissage de la natation pour les enfants pré-repérés par les services de l'Éducation Nationale (*J'apprends à Nager*), l'accès des jeunes au sport (*Tu f koi ce soir ?*, *Boutcamps pour Tous*, *La Fête des Sports*) et l'accès à la Culture (*Crescend'O*, *Les Portes du Temps*, *Bibliambule*, *concerts ateliers pour les 0-3 ans et leurs parents...*).

Dès le déconfinement en mai 2020, les médiateurs culturels, les bibliothécaires et les musiciens-intervenants ont travaillé à la concrétisation du dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme). L'objectif principal est de proposer aux élèves qui ne peuvent pas être accueillis par leur enseignant (accueil en mi-classe en raison des contraintes sanitaires), des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire. Ainsi des ateliers autour des arts visuels, de la musique ou de la littérature ont été menés pendant deux semaines dans 9 écoles à Lagny-sur-Marne et Collégien par 23 intervenants culturels auprès de plus de 650 enfants âgés de 3 à 10 ans.

Par ailleurs, face à l'annulation des spectacles pendant la période de confinement, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a mis en place du 4 au 10 juillet 2020 une semaine de propositions artistiques en plein air, sous la forme de contes, lectures, moments musicaux ou spectacles. Ces Impromptus du Parc ont été un franc succès avec la venue de 750 spectateurs, heureux de pouvoir assister de nouveau à des spectacles. ajouter

Concernant l'accès au sport, la communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche de longue durée, qui vise essentiellement à la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des structures sportives pour une bonne répartition à l'échelle du territoire, tant des espaces eux-mêmes que des activités pratiquées.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public aux enjeux
du développement durable et à
la biodiversité



Favorise les liens sociaux

Crée des liens
intergénérationnels autour de
pratiques culturelles et sportives

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation sur les manifestations culturelles
Frisson baroque : 1 530 spectateurs
Les Ritournelles : 35 concerts dans les écoles et 8 concerts dans les structures handicap
Automne Jazz : 1 062 spectateurs
Les Impromptus du Parc : 750 spectateurs
Dispositif 2S2C : 650 enfants ont participé aux ateliers
- Statistiques sur les origines géographiques et générationnelles de ces publics
- Mixité de participation aux activités sportives

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : communes, associations, prestataires culturels ou sportifs, institutionnels (Département, Région, État).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

86 900 € / Frisson baroque

11 746 € / Les Ritournelles

51 214 € / Automne Jazz

11 243 € / Les impromptus du parc

252 € / Dispositif 2S2C

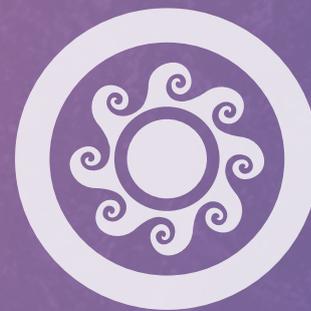
25 000 € audit des équipements sportifs

Analyse de l'existant en terme de structures et de pratiques, analyse des demandes et des manques, proposition de pistes de réflexion pour arriver à un schéma intercommunal.

Automne Jazz 2020



LA NAVETTE INTER-MÉDIATHÈQUES



Favoriser la circulation des documents sur l'ensemble du réseau

Permettre aux usagers de recevoir et de rendre des documents au plus près de son domicile ou dans sa médiathèque habituelle

Donner aux usagers l'accès à l'intégralité du catalogue sans avoir à parcourir tout le territoire

Diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements d'usagers

Le service de navette a été mis en place en février 2019 entre les 9 médiathèques du réseau des médiathèques : Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne et Rentilly.

Entre février et septembre 2019, la navette acheminait les réservations des documents déjà empruntés.

À la rentrée 2019, le service a évolué en permettant l'acheminement des réservations disponibles en rayon. L'utilisation de la navette par les lecteurs a progressé jusqu'au confinement, les usagers s'emparant pleinement de cette possibilité.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers



Favorise l'accès à la culture et à la lecture dans sa médiathèque de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Environ 24 000 prêts occasionnés par l'acheminement des documents via la navette en 2020
- Nombre de prêts en progression de 13% par rapport à 2019

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

Action réalisée en interne

DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS TOURISTIQUES DURABLES



Favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la culture

Développer l'épanouissement de tous les publics

Faire prendre conscience de la richesse naturelle et des ressources du territoire

La communauté d'agglomération tend à développer un tourisme intelligent et durable accessible au plus grand nombre. À travers son office de tourisme et l'accès aux loisirs pour tous, elle répond à sa mission d'utilité sociale.

L'action touristique en Marne et Gondoire est abordée de façon durable avec la mise en valeur des liaisons douces à parcourir à pied ou en vélo (10 circuits repérés chaque année et intégrés dans une brochure diffusée sur papier mais également sur application numérique afin de limiter les impressions). L'équipe d'accueil de l'office de tourisme invite les touristes et les habitants à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture. Le succès du prêt de vélos à Lagny-sur-Marne et au Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier est un encouragement.

Les événements organisés par l'office de tourisme comme la Rando méli-mélo vont également dans ce sens, tout en favorisant la pratique sportive (randonnée pédestre).

Les éditions de l'office de tourisme sont autant d'incitations à "consommer local". Des démarches sont entreprises afin de rapprocher producteurs et consommateurs selon un circuit le plus court possible, y compris chez les professionnels du tourisme comme les restaurateurs par exemple.

Au Moulin Russon, réhabilité par la communauté d'agglomération en 2004, des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les scolaires à leur environnement, à la préservation du patrimoine et à la consommation locale.

La Maison de la Nature, reconnue d'intérêt communautaire en 2017 est un espace adéquat pour l'apprentissage des bonnes pratiques en faveur du développement durable (éco-gestes, reconnaissance et protection de la faune et de la flore...), notamment en partenariat avec le Sietrem (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers) et d'autres prestataires locaux pour créer une synergie autour des comportements écoresponsables.

L'office de tourisme est partenaire des collectivités - centre social de Lagny-sur-Marne, mairie de Bussy-Saint-Georges par exemple - avec lesquelles il accompagne les habitants éloignés de la culture et des loisirs vers une meilleure connaissance de leur environnement et de l'offre.

Enfin, la labellisation Tourisme et Handicaps de l'office de tourisme et bientôt du Moulin Russon témoigne d'un engagement envers les publics spécifiques.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les liens sociaux



Suscite des pratiques
de tourisme et de loisirs durables

Sensibilise les jeunes publics et
plus largement l'ensemble des
publics aux comportements
écoresponsables

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du Moulin Russon : 4 500 personnes
- Fréquentation des ateliers : 1 200 personnes (*avec une part importante de fréquentation intergénérationnelle*)
- Fréquentation des événements
- Taux de satisfaction du public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire en application de la politique de la communauté d'agglomération.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département de Seine-et-Marne, La Région Île-de-France, les prestataires culturels, le SIETREM et autres partenaires à vocation environnementale, entreprises du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, etc.).
- Stratégie d'amélioration continue notamment via la satisfaction du public.

LES PUBLICS CIBLES

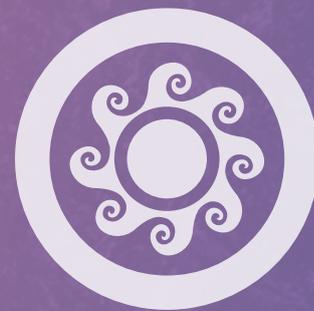
Habitants, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

200 000 € pour l'exploitation du Moulin Russon (animations + personnel)

10 000 € pour l'événementiel touristique

LA BRIGADE RURALE



Effectuer des patrouilles et de l'ilotage sur l'ensemble du patrimoine intercommunal et du territoire des communes ayant signé une convention avec l'EPCI

Respecter et faire respecter les règles fondamentales du civisme

Renseigner les usagers

Prévenir sur la voie publique : porter assistance aux personnes, gérer une situation ou un événement imprévu, signaler un accident aux services compétents

Relever et qualifier les infractions constatées

Établir des procès-verbaux d'infraction notamment électroniques (PVE)

Participer à des événements exceptionnels (événements, cérémonies, etc.)

Travailler en coopération avec les Polices Nationales, Gendarmerie Nationale et Polices Municipales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du CISPD et des différentes instances propres aux communes

Le service public et le bien-être des citoyens de notre territoire est la mission première de la brigade rurale.

Son action, fondée sur la prévention et la proximité, l'amène à être très présente sur le terrain.

Pour sanctionner, lorsque cela s'avère nécessaire, mais surtout pour rassurer, prévenir, échanger, sensibiliser, veiller sur l'espace public, assurer la tranquillité... elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des maires et de la population.

La brigade rurale sillonne ainsi le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à la rencontre des commerçants, répond aux demandes des élus et mène des actions de prévention.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Répond aux attentes
et doléances sécuritaires
des élus du territoire mais
également des administrés

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 213 interventions en 2019 dont :
 - 14% : Prévention - sécurité
 - 19% : Assistance à d'autres services de police
 - 28% : Voie publique
 - 11% : Environnement
 - 4% : Vols
 - 24% : Troubles à l'ordre public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire

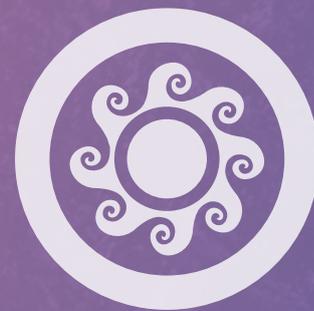
LES PUBLICS CIBLES

Les habitants, les commerçants et les élus du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité

Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie

Réduire les faits de délinquance

Réduire le sentiment d'insécurité

Suite à l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réactive dès 2015 sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD).

En raison des problèmes existants, le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération a été signé le 7 juillet 2019 et permet de définir les axes d'intervention prioritaires et les dispositifs à mettre en œuvre pour les trois années suivantes.

Cette stratégie s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires définies au niveau national et s'articule autour de la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive (Programme n°1), de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (Programme 2) et de la tranquillité publique (Programme n°3).

Des réunions de travail trimestrielles sont organisées afin de permettre à ce dispositif d'être en cohérence avec les problématiques rencontrées par les usagers et les professionnels du territoire.

Cette démarche repose sur un partenariat fort avec l'ensemble des structures compétentes sur le territoire en matière de sécurité et prévention de la délinquance.

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une nouvelle stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation afin d'être au plus près des problématiques rencontrées sur le territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités
dans la prévention de la
délinquance et la tranquillité
publique

Garantit l'accès des victimes
à leurs droits et aux dispositifs
existants

Lutte contre l'exclusion

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évaluation quantitative et qualitative annuelle des actions
- Évolution de la délinquance sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, association de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-)parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

COÛT DE L'ACTION

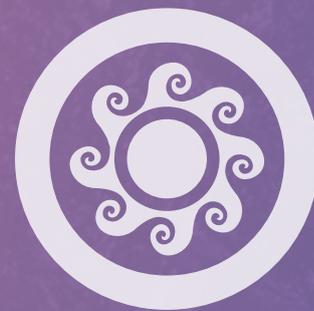
374 730 € en 2019

Cofinancements :

Région Île-de-France : 1 500 €

Préfecture de Seine-et-Marne: 2 400 €

CRÉATION DU CONSEIL DES AMBASSADEURS DU CLIMAT, LE CAC 40



Créer une instance de démocratie participative

Inciter à la participation citoyenne

Former et sensibiliser les citoyens aux questions de transition écologique

Favoriser le dialogue entre la collectivité et les citoyens

Soutenir l'émergence de nouveaux projets écologiques

Accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire

La mise en place d'une instance citoyenne de concertation autour du climat est la première action du Contrat de Transition Écologique de Marne et Gondoire. Cette action vise à accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire en favorisant le dialogue et l'émergence de nouveaux projets écologiques et solidaires portés par les citoyens via une instance indépendante.

Aussi, les services de Marne et Gondoire ont, sur la base d'exemples similaires d'instance de démocratie participative, travaillé à l'instauration d'un conseil citoyen du climat, "le CAC 40" composé de 40 Conseillers et Ambassadeurs du Climat.

Outre l'objectif de former et sensibiliser ses citoyens à la fois au fonctionnement et rôle des collectivités ainsi qu'aux questions de développement durable et de transition écologique au sens large, ce conseil aura également pour mission d'impulser et de co-porter des projets qui répondent aux enjeux climatiques et aux besoins des habitants du territoire.

Un appel à candidatures pour intégrer le CAC 40 a été lancé en novembre 2020 pour aboutir à une sélection de 40 candidats sur la base de critères de représentativité fixés au préalable, prenant en compte le genre, l'âge et l'activité professionnelle des candidats.

Cette instance qui sera mise en place officiellement début 2021 se réunira deux à trois fois dans l'année, dans un lieu variable sur le territoire de Marne et Gondoire en fonction de la thématique à l'ordre du jour.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise au changement climatique et impulse des projets permettant de lutter contre celui-ci



Favorise le dialogue entre les citoyens



Sensibilise à l'impact de la consommation sur le changement climatique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscriptions à l'appel à candidature

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, entreprises, associations

COÛT DE L'ACTION

0 €

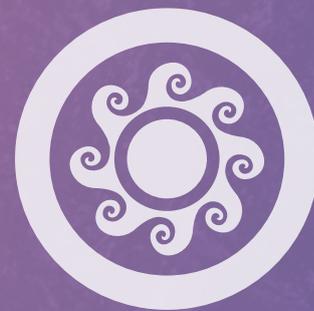
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST CAPITAL, INVESTISSEZ-VOUS !

Rejoignez les **Conseillers et Ambassadeurs du Climat** de Marne et Gondoire

www.marneetgondaire.fr Marne et Gondoire Agglo

CAC 40

LE FONDS DE PROPRIÉTÉ



Réduire les dépôts sauvages sur le territoire

Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé

Préserver le cadre de vie des habitants

Sensibiliser le public

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif "Région Île-de-France propre" a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



Dépôt sauvage sur le territoire

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale à hauteur de 57 000 € afin de lutter contre les dépôts sauvages.

Les actions mises en place en 2020 :

- Mise à jour de la cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au Système d'Information Géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Mise en place d'actions de prévention et de surveillance avec le réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Création d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité (environnement, brigade rurale, services techniques)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Révision de la réglementation des espaces naturels

Une nouvelle demande de subvention est en cours d'instruction par la Région afin de poursuivre et d'accentuer les actions de la communauté d'agglomération en 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les risques de pollution
de l'air



Lutte contre la contamination
des cours d'eau

Dépôt sauvage sur le territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dépôts sauvages : 166 dépôts sauvages comptabilisés sur tout le territoire soit 288 tonnes
- Comparatif des tonnages ramassés (N+1 de la subvention)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Communes, particuliers, entreprises

COÛT DE L'ACTION

400 000 € par an

Ramassage et traitement des dépôts sauvages

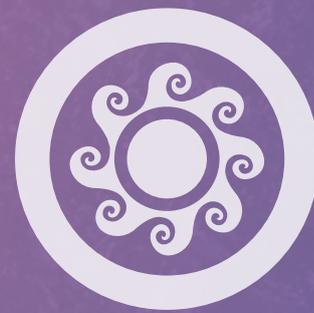
53 757 €

de subvention régionale



PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

DANS L'ENVIRONNEMENT



Réduire les nuisances sonores sur le territoire

En 2002, la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'objectif est de protéger la population, les zones calmes et les établissements scolaires ou de santé, des nuisances sonores excessives, et de prévenir l'apparition de nouvelles situations critiques.

Mettre en place une stratégie intercommunale contre les nuisances sonores

Suite à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement le 27 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a souhaité ajouter à son périmètre d'étude les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré, dernières communes ayant intégré l'intercommunalité.

Le projet de PPBE a été validé par les communes et la communauté d'agglomération avec une consultation du public pendant une durée de deux mois à compter de décembre 2020. Le PPBE pourra donc être approuvé début 2021 à l'issue de la consultation du public.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la préservation des
espaces naturels et agricoles



Améliore le cadre de vie

Carte du bruit réalisée en 2018 par le
Conseil départemental de Seine-et-Marne
(Bureau d'étude ACOUPHEN)

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

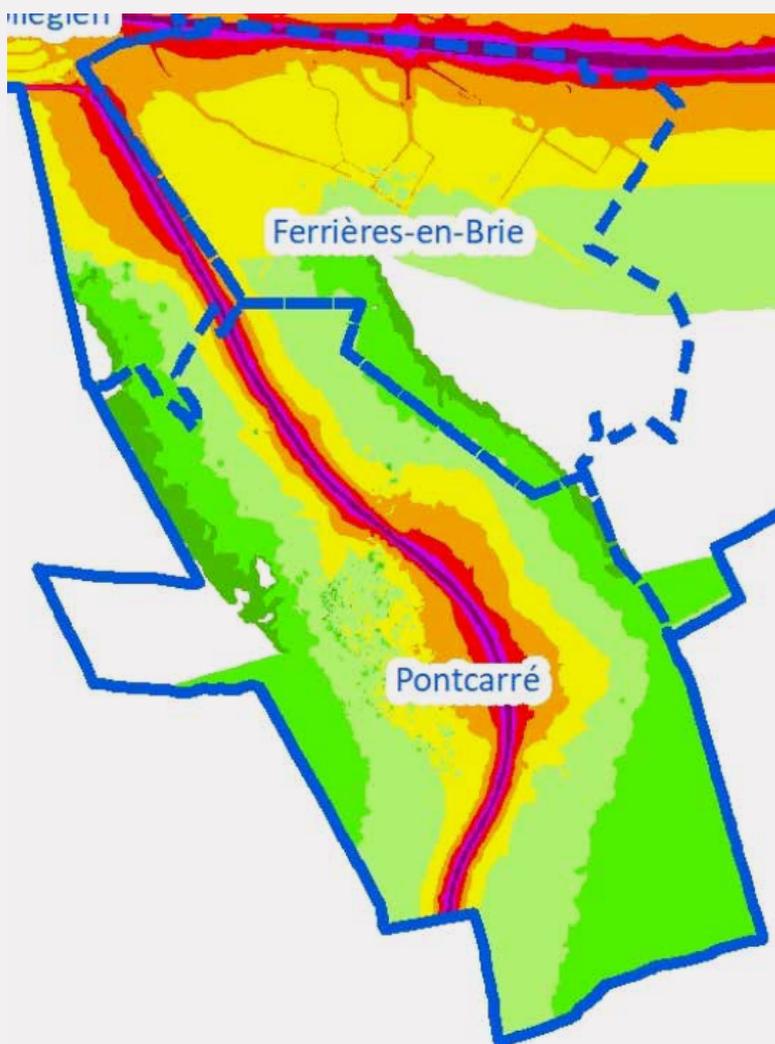
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les acteurs institutionnels liés à la problématique des nuisances sonores du territoire : le Département, la Région, les aéroports de Paris, les aménageurs du territoire (EPAMARNE), les communes, la DDT, Bruitparif, Syndicat de transport.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public

COÛT DE L'ACTION

15 000 € TTC



INTEGRATION DU BRUIT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Établir l'état des lieux de la prise en compte actuelle du bruit dans les PLU

Recenser des outils et règles à développer pour décliner à chaque étape et chaque partie du PLU (PADD, plan de zonage, OAP, règlement, etc.)

Formaliser ces règles d'intégration sous forme d'un guide à l'attention des communes en intégrant des fiches dans le guide "Du SCOT au PLU" lors de sa prochaine révision

La loi "Bruit" du 31 décembre 1992, pose les bases d'une véritable politique dans le domaine de la lutte contre le bruit et de la préservation de la qualité sonore de l'environnement. Cette loi contient notamment des dispositions relatives :

- à la limitation des bruits des infrastructures de transports terrestres et aériens,
- à la prise en compte du bruit en matière d'urbanisme et dans la construction,
- à l'autorisation préalable d'exercice de certaines activités bruyantes.

Le PLU, peut ainsi constituer un outil de prévention et de gestion des nuisances en cherchant à concilier les différentes activités sur le territoire. Cette préoccupation doit être présente dans chaque phase d'élaboration du document d'urbanisme, du diagnostic permettant d'identifier les différentes nuisances, au zonage et au règlement permettant de préciser la nature des activités qui peuvent être soumises à des conditions particulières.

Ce guide devra permettre à chaque commune de traduire le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans son document d'urbanisme et aller donc au-delà des éléments précités dans le cadre du PPBE.

Cet outil doit permettre de nourrir la concertation avec la population.

Il devra permettre d'identifier toutes les étapes pour prendre en compte la compétence "lutte contre les nuisances sonores" dans l'ensemble des documents d'urbanisme.

La mise en œuvre du SCoT sera traduite par la mise à jour du guide "Du SCoT au PLU" existant.

Le guide de déclinaison de bruit dans les PLU devra être intégré dans celui "Du SCoT au PLU".

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserver un environnement
sonore sain sur le territoire



Promeut la prise en compte de
la problématique sur de futurs
aménagement du territoire

.....●.....

Développe une dynamique
acoustique en termes de
constructions ou d'organisation
d'aménagements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré la thématique "nuisances acoustiques"

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

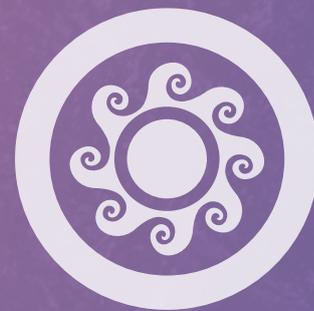
LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, entreprises, etc.

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

UN GUIDE DU BRUIT POUR LES ÉLUS



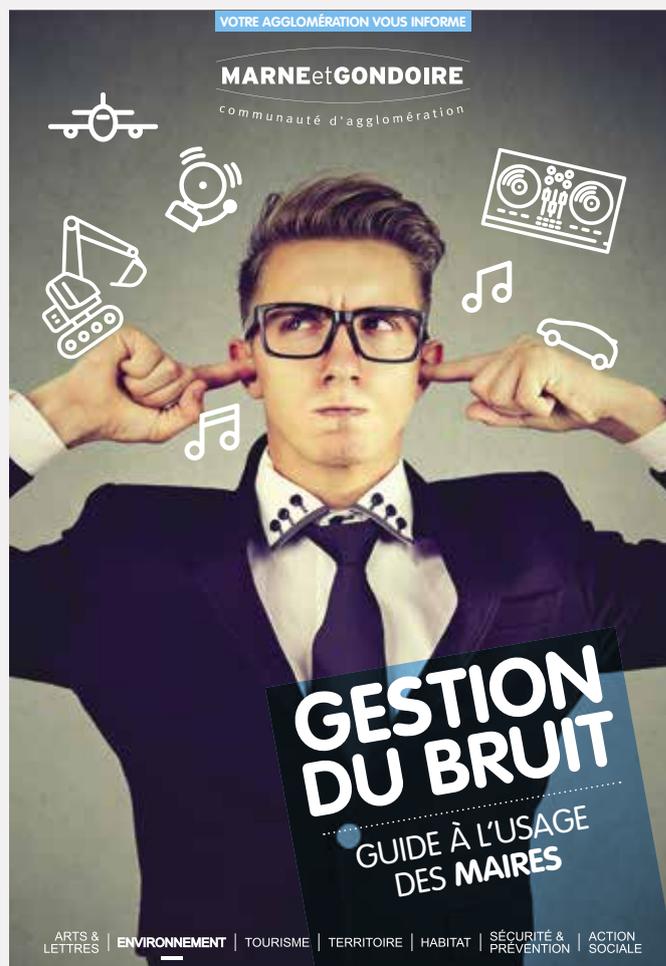
Réaliser un guide sur le bruit pour les élus

Faciliter la gestion des nuisances acoustiques par les élus du territoire

Proposer une procédure simple pour la gestion des différents bruits sur le territoire

L'action consiste à la réalisation d'un guide sur la lutte contre les nuisances sonores, à destination des élus du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

L'objectif est de fournir un recueil d'informations et d'outils utilisables, vulgarisés et adaptés au territoire. Ce guide permettra aux élus de gérer les différentes sources de nuisances sonores sur leurs communes avec le détail des procédures à suivre ainsi que des modèles de courriers à envoyer aux administrés.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de préserver les zones calmes et réfléchir à la protection sonore sur les futurs aménagements ou projets immobiliers

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de plaintes et désordres par communes recensées et gérées à l'aide du guide

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

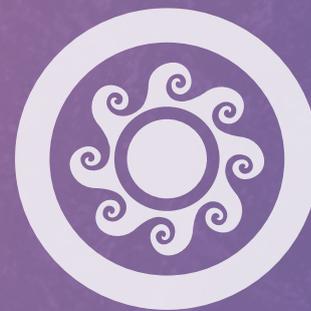
LES PUBLICS CIBLES

Élus et habitants

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

EMPLOI



Identifier les conditions favorables à la création d'emplois

Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire

Favoriser les synergies entre les différents acteurs

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en terme d'emploi sur son territoire. Différentes actions ont été mises en place par l'intercommunalité dans le but de favoriser les synergies entre les acteurs de l'emploi et d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour répondre au mieux à leurs problématiques.

Trois principales actions sont menées chaque année par la communauté d'agglomération :

- Participation au forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges depuis la 1^{ère} édition en 2015. Aller à la rencontre des demandeurs d'emploi et exposer les différents services proposés à ce public (aide à la création d'entreprise, présentation du réseau emploi et de ses acteurs sur le territoire...) est une volonté profondément ancrée dans la politique menée par Marne et Gondoire : du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 a été reportée.
- Le Bus de l'Initiative a déjà sillonné le territoire de Marne et Gondoire lors de 4 éditions (2016, 2017, 2019 et 2020); ce dispositif vise à soutenir et encourager l'entrepreneuriat sur le territoire, présenter les différentes formations possibles et l'alternance en allant à la rencontre de son public. Réunis au sein du bus, les professionnels de l'emploi du territoire apportent conseils, informations et accompagnement de qualité.
- Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2009 d'une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que les jeunes entrepreneurs. Depuis le 1^{er} octobre 2020 cette permanence est également destinée aux entreprises en difficulté contraintes de faire face à la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19.

Cette prestation vient en complément des services déjà existants en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activité (programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France, Pôle Emploi, chambres consulaires).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication
et les synergies entre les
différents acteurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de personnes reçues : 32 (à fin octobre 2020) pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.
- Temps d'échange : 50 heures (à fin octobre 2020) pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le Bus de l'Initiative et les permanences destinées aux chefs d'entreprise.
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, l'association CREATIVE pour le Bus de l'initiative et BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise.

LES PUBLICS CIBLES

Personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation, souhaitant créer ou développer son entreprise

COÛT DE L'ACTION

11 600 € pour le Bus de l'Initiative

9 480 € pour la permanence d'aide à la création d'entreprise





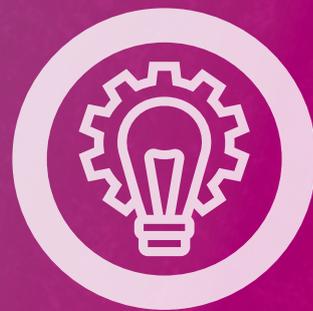
PARTIE V

**UNE DYNAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT**

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

SCoT

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Développer l'économie locale en s'orientant vers une dynamique d'économie circulaire

Conforter l'équilibre de l'armature commerciale

Réviser le projet de territoire en cohérence avec le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains et les projets d'extension en cours

Conforter le projet de territoire qui vise à préserver l'équilibre entre les espaces naturels et agricoles pérennisés et une urbanisation active

Intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré

Offrir un cadre de vie à la qualité sans cesse améliorée aux habitants et salariés de Marne et Gondoire

Le SCoT a été approuvé le 25 février 2013. Au cours de son élaboration et notamment depuis son approbation, le contexte a évolué : périmètre de l'intercommunalité agrandi avec Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré ; des nouveaux schémas de planification et/ou de programmation de rang supérieur ont été validés et sont à décliner dans le SCoT ; le cadre législatif a évolué et certains projets communaux ont évolué et sont aujourd'hui incompatibles avec les orientations du SCoT.

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Véritable projet de territoire et projet de vie, il permet de créer un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agit pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire. Document règlementaire de planification, le SCoT est la traduction d'un projet politique construit sur une démarche démocratique et participative notamment à travers une concertation tout au long de son élaboration.

En 2019, le projet de SCoT révisé a été validé une première fois par le conseil communautaire le 27 mai. Il a ensuite été soumis à plus de 70 partenaires, ainsi qu'au public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne.

Le SCoT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et de développement durable, prenant appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche et nourri par l'implication des citoyens.

La validation de la «version 2» du SCoT est prévue à la fin de l'année 2020.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Met en cohérence les actions du Contrat de Transition Écologique avec les orientations du SCoT



Garantit une utilisation économe et équilibrée des espaces (-57% par rapport à la décennie précédente)



Veille à une diversité des fonctions urbaines (habitat, services, commerces, loisirs...) et à la mixité sociale

Multiplie les dessertes en transports collectifs

Favorise l'équilibre social de l'habitat



Accroît l'offre de logements (+ 13 062 logements à construire d'ici 2030)

Participe à l'équilibre habitat/emploi en projetant la création de 9 800 emplois d'ici 2030

Facilite l'accès aux loisirs

Aménage le territoire dans une optique de prévention des risques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Les critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du SCoT sont les suivants :

Évolution de l'équilibre du territoire entre développement urbain et pérennisation des espaces naturels et agricoles

Organisation du développement urbain du territoire

Préservation et valorisation des espaces ouverts

Évolution des interconnexions entre développement urbain et espaces ouverts

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les associations, les intercommunalités voisines et l'ensemble des partenaires publics associés obligatoires : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, Préfecture et sous-Préfecture, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Chambres consulaires, Île-de-France Mobilités, Epamarne, aménageurs, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement, Agence des Espaces Verts, IAU Île-de-France, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, Syndicats des Eaux (SAGE), Agence de l'Eau Seine-Normandie, SIAM, SIETREM, Syndicat Intercommunal des Transports de Marne-la-Vallée, l'Office national des forêts, Voies navigables de France, SNCF, RATP, Réseau de transport d'électricité, l'agence régionale de santé.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, travailleurs, consommateurs, entrepreneurs et usagers du territoire

COÛT DE L'ACTION

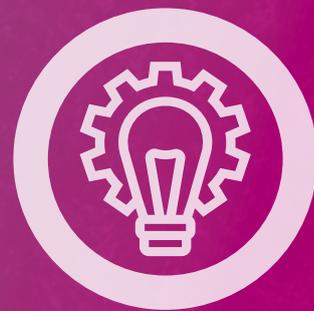
293 874 € TTC

Dont 132 000 € de subventions :

- Contrat de Plan État-Région 2015-2020 : 34 311 euros HT (État) + 42 436 € HT (Région)
- Dotation Générale de Décentralisation : 55 250 € HT (État)



ÉLABORATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité

Renforcer l'approvisionnement local en produits locaux

Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

Valoriser les circuits courts et de proximité

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en septembre 2020 une étude de Projet Alimentaire Territorial. Cette étude fait notamment partie des actions du Contrat de Transition Écologique signé en février 2020.

Elle se décline en trois temps :

- diagnostic territorial (prenant en compte les bassins de consommation, la précarité alimentaire, les bassins de production, le gaspillage alimentaire, etc.)
- définition d'une stratégie alimentaire
- déclinaison de cette stratégie en plan d'action

La concertation avec les partenaires et habitants sera au cœur du projet, conformément au fil conducteur du contrat de transition écologique.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la vulnérabilité et la précarité alimentaire du territoire



Favorise une alimentation saine et de qualité pour tous

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Participation des partenaires aux temps de travail sur le diagnostic
- Participation des habitants aux ateliers de concertation citoyenne
- Nombre d'actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire, CCAS, agriculteurs, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, collectivités limitrophes, SIETREM, SIETOM, DDT, DRIAAF, aménageurs, Agence régional de la biodiversité, etc.

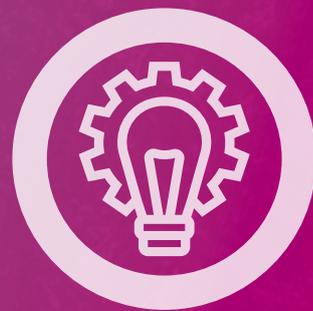
LES PUBLICS CIBLES

Habitants, agriculteurs, grandes et moyennes surfaces, milieux scolaires, publics fragiles

COÛT DE L'ACTION

31 387,5 € HT

ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN BIOMASSE



Connaître les gisements de biomasse méthanisables du territoire

Identifier les éléments techniques économiques et réglementaires pour porter un projet d'unité de méthanisation

Déterminer la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une étude de faisabilité d'unité de méthanisation sur l'ensemble du territoire. Cette étude vise à identifier les solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le territoire notamment les substrats méthanisables existants et potentiels sur Marne et Gondoire.

La première phase de cette étude (diagnostic du potentiel) a été transmise courant 2020 et présentée aux partenaires le 22 septembre 2020. La phase 2 portera sur deux scénarios, la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire et le développement de micro-méthanisation. Le rendu de cette étude est prévu pour début 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les déchets et résidus
de l'agriculture et des activités
du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité de gisement méthanisable sur le territoire : 13 000 Tonnes

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : SIETREM, SIAM, communes de Marne et Gondoire, agriculteurs, ADEME, CEREMA, DDT, DRIEE, CDC

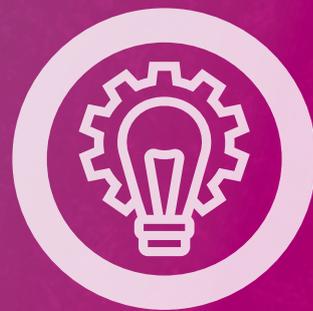
LES PUBLICS CIBLES

Agriculteurs, habitants.

COÛT DE L'ACTION

14 575 € HT

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSY-COMORE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO₂

Desservir, à terme, près de 4500 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain.

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2026), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'Entrée de Ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85% d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de 70 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à plus de 85 % de bois, le complément étant assuré par le gaz naturel.



© EPA MARNE - Eric Morency

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer les énergies fossiles par une énergie renouvelable (à 85%), peu émettrice de CO₂



Permet aux riverains raccordés de bénéficier d'une énergie à un prix stable et qui ne dépend pas de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de logements et équipements publics raccordés à ce au réseau de chaleur urbain

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

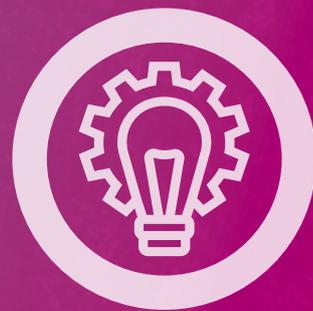
Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

COÛT DE L'ACTION

+ de 10 000 000 € HT

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

DÉMARCHE DURABLE GLOBALE DE L'OFFICE DE TOURISME



Préserver l'environnement

Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique

Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme

Répondre aux attentes des visiteurs et participants

Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche innovante pour répondre aux attentes du tourisme de demain.

Comme d'autres activités, le tourisme contribue au développement économique mais est confronté à la notion de durabilité des ressources naturelles.

Les salariés de l'office de tourisme adaptent donc leurs actions au quotidien pour intégrer le développement durable à tous les niveaux de leurs activités en proposant des produits touristiques dans le respect des bonnes pratiques d'un tourisme responsable et en s'engageant personnellement dans cette démarche.

Les initiatives principales sont :

- Informer ses clients et ses prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable.
- Inviter ses usagers à respecter les démarches environnementales comme la limitation des déchets sur les sites d'accueil.
- Participer au développement local en privilégiant les circuits courts lors des achats de matériel et autres fournitures.
- Diminuer son impact environnemental en utilisant des véhicules hybrides pour les déplacements professionnels.
- Limiter les déchets en favorisant l'achat de produits durables et la mise en place d'actions de nettoyage et de récupération. Les salariés lavent eux-mêmes les torchons et autres ustensiles utilisés.
- Proposer des événements écoresponsables avec tri des déchets, en limitant les produits à usage unique.
- Développer et diffuser une politique de gestion environnementale au sein de l'entreprise par la diminution des impressions et le rappel des éco-gestes.
- Participer activement à la politique d'écoresponsabilité mise en place par la communauté d'agglomération.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés
par la structure



Forme ses usagers
à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité d'impressions générées à la baisse
- Budget d'achat des consommables à la baisse
- Réduction significative de l'achat de consommables (vaisselle jetable...)

65 % des scolaires et centres de loisirs accueillis sont sensibilisés au recyclage de leurs déchets lors de leur venue au Moulin Russon et à la Maison de la Nature.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Stratégie d'amélioration continue : Installation de compost pour les salariés et formation interne des salariés sur les éco-gestes.
- Calcul de l'impact environnemental des événements via l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements).

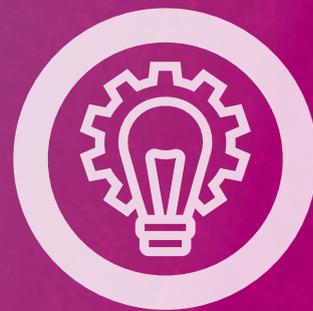
LES PUBLICS CIBLES

Salariés, visiteurs, prestataires

COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

MOULIN RUSSON



Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales

Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet

Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures

Sensibiliser le jeune public à son environnement

Datant du XVII^e siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.

Depuis quinze ans déjà, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain et sensibiliser à la préservation du patrimoine.

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille habituellement chaque année plus de 8 500 scolaires. Les restrictions sanitaires de 2020 ont contraint la plupart des écoles à repousser leurs sorties.

Les deux meuniers et les animateurs qui le font vivre organisent également de nombreux ateliers sur des thématiques diverses. Chaque année, son offre est renouvelée pour proposer aux visiteurs de nouvelles expériences... comme des expositions gratuites d'artistes contemporains du territoire. À l'image de sa roue à augets, il est toujours en mouvement.

L'équipe veille par ailleurs à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien des lieux.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

4 100 personnes ont été accueillies en 2020, dont :

- Scolaires et centres de loisirs : 175 enfants
- Visiteurs : 3 000 personnes
- Ateliers divers : 600 personnes

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, touristes

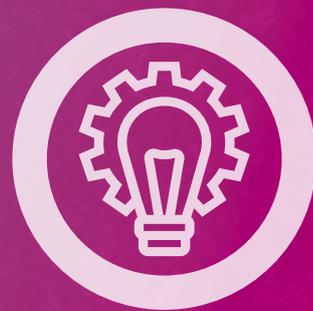
COÛT DE L'ACTION

200 000 € HT	Frais de personnel
35 000 € HT	Frais de fonctionnement de la structure
1 000 € HT	Frais relatifs aux animations



© Théo Guerlet

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE



Inciter à la consommation locale

Favoriser les échanges commerciaux sur le territoire

Privilégier les circuits courts

Soutenir les acteurs économiques du territoire

Créer une synergie entre les différents acteurs économiques

Augmenter la visibilité des entreprises et de leurs compétences

Mettre en valeur la richesse du tissu économique local

2020 aura été une année particulière éprouvante pour le monde économique. Il est indispensable aujourd'hui d'accompagner les entreprises pour que le tissu économique de Marne et Gondoire puisse rester aussi dense et varié.

Afin d'aider les entreprises à faire face à la crise actuelle et favoriser la consommation locale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en ligne le 16 septembre 2020 un annuaire des entreprises. Ce nouvel outil in-

teractif permet de trouver facilement les biens ou les services recherchés, et permet de mettre en valeur la richesse et les compétences du tissu économique local. Toutes les entreprises en activité figurent déjà dans cet annuaire. Grâce à un espace personnalisé, chaque chef d'entreprise a la possibilité de compléter ou modifier lui-même les informations concernant sa société.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise la richesse du tissu
économique local



Favorise l'accès aux circuits
courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises répertoriées : près de 11 000

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : le cabinet A6cmo

LES PUBLICS CIBLES

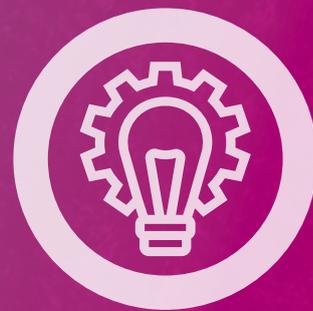
Entreprises, particuliers et collectivités locales

COÛT DE L'ACTION

2 700 €

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ÉCORESPONSABLE



Accompagner et soutenir le développement territorial écoresponsable

Développer des filières économiques durables

Structurer un écosystème local innovant

Encourager l'économie circulaire

Inciter les entreprises à être des acteurs écoresponsables

Consciente de l'importance de favoriser la pérennité et le développement des entreprises, et souhaitant se distinguer comme territoire d'innovation durable et d'expérimentation, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a sollicité l'intervention des trois chambres consulaires de Seine-et-Marne (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) dans le cadre d'un partenariat visant à accompagner et à soutenir son ambition de développement territorial écoresponsable.

L'objectif est d'impulser une dynamique de création d'emplois locaux, en accompagnant le développement des filières innovantes et émergentes, et de travailler sur les potentiels de développement de la "croissance verte".

Une convention cadre a été signée entre la communauté d'agglomération et les 3 chambres consulaires le 18 juin 2019, déterminant les domaines d'intervention possibles : appui au développement durable et aux démarches de progrès, diagnostic économique, animation du territoire et des réseaux d'entreprises, développement et valorisation de filières éco-remarquables... Ce partenariat entre une collectivité et les trois chambres consulaires réunies est une première sur le territoire national ; Marne et Gondoire devient donc un territoire pionnier du fait de cette collaboration inter-consulaire inédite.

Des conventions opérationnelles seront élaborées conjointement entre la collectivité et les Chambres Consulaires pour la mise en œuvre concrète des actions. La première convention opérationnelle, signée elle aussi le 18 juin 2019, a pour objet le partenariat pour l'accompagnement à la stratégie économique et à la structuration de filières. La deuxième convention, signée en octobre 2019, porte sur l'accompagnement de l'économie de proximité à la transition énergétique et numérique.

La durée de ces conventions est de quatre ans. Les études sont donc en cours, et les animations sont reportées du fait de la crise sanitaire interdisant tout rassemblement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise le développement
de la "croissance verte"



Impulse une dynamique
de création d'emplois
locaux

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Études effectuées par les Chambres Consulaires : en cours de réalisation
- Nombre de chefs d'entreprise rencontrés : 35

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises du territoire

COÛT DE L'ACTION

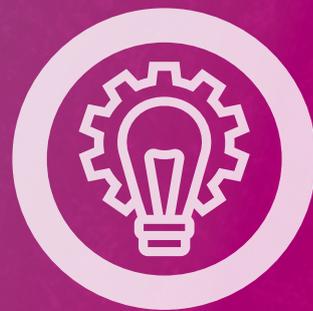
24 627 € HT

en 2019



▲
*Meggie Garcelon (chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne)
Jean-Robert Jacquemard (président de la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne)
Jean-Paul Michel (président de Marne et Gondoire)
Hervé Billet (chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France)
Pascal Leroy (vice-président de Marne et Gondoire).*

PERMANENCE D'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



Aider les acteurs économiques à traverser la crise

Accompagner les chefs d'entreprise

Anticiper les difficultés des entreprises

Maintenir la diversité du tissu économique local

La crise sanitaire actuelle a un impact considérable sur le monde économique. Le tissu économique local se trouve fortement fragilisé par les confinements et les restrictions successifs. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire soutient l'économie locale en organisant gratuitement des permanences destinées aux entreprises du territoire rencontrant des difficultés face à la crise actuelle.

Ces permanences sont effectuées par un prestataire extérieur spécialisé dans le suivi des entreprises en difficulté. L'objectif est d'aider le chef d'entreprise à traverser la crise, le conseiller et l'écouter afin d'éviter la défaillance de sa société.

Ce service s'adapte à la crise et aux conditions sanitaires ; la permanence se déroule en présentiel, en visioconférence ou par téléphone. Le chef d'entreprise échange sur sa situation de façon individuelle et en toute confidentialité. Il est également conseillé et informé sur les aides financières mises en place par le Gouvernement et la Région Île-de-France.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de maintenir
la richesse du tissu
économique local



Aide les chefs d'entreprises
à traverser la crise économique
liée à la Covid-19

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises reçues : 11

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : BGE PaRIF

LES PUBLICS CIBLES

Les entreprises du territoire en difficulté

COÛT DE L'ACTION

100 € HT / heure de conseil soit 1 100 euros

ENSEMBLE

POUR VOTRE ENTREPRISE

MARNE & GONDOIRE VOUS AIDE À TRAVERSER LA CRISE

Tous les 15 jours, venez rencontrer nos experts

SERVICE GRATUIT
Réservé aux entreprises de Marne et Gondoire

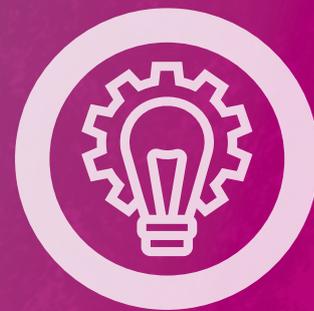
RÉAGIR RAPIDEMENT | ANTICIPER LES DIFFICULTÉS | PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS | ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET CONSEILLÉ

Renseignements : 01 64 77 35 99 / dev.eco@marneetgondoire.fr

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PREVENTION | ACTION SOCIALE

PORTEURS DE PROJET



Aider les entrepreneurs à créer une entreprise ou développer leur activité

Trouver des financements pour les projets d'entrepreneuriat

Suivre les jeunes entreprises durant 3 années et aider les nouveaux entrepreneurs

Soucieux d'établir un environnement favorable à la création et à la reprise d'activités, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création d'entreprise ou de reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.

Depuis début 2019, ce service permet d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseil. L'objectif est de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France).

Il propose un accompagnement individuel personnalisé à tous les entrepreneurs, porteurs de projets ou jeunes entreprises de moins de 3 ans, habitant ou implantés sur le territoire.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, cette permanence permet également aux entreprises en difficulté de pouvoir bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour faire face à la crise.

En complément, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a choisi d'adhérer à la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (prêt sans intérêts).

En 2020, ce service a fonctionné deux fois par mois ; plus de 50 heures de conseils ont été effectuées. Ce service s'est adapté aux contraintes sanitaires imposées par la crise du Covid-19; les rendez-vous ont été réalisés en visioconférence durant le confinement et les semaines suivantes.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie
au sein des différents
acteurs



Accompagne les porteurs
de projets vers la réussite

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de rendez-vous effectués : 32 (à fin octobre 2020)
- Nombres d'heures de conseils effectuées : 50 heures (à fin octobre 2020)
- Prêts d'honneur obtenus : 7 (à fin octobre 2020)
- Profil des créateurs d'entreprise (âge, sexe, lieu d'habitation, niveau d'études...)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, Région Île-de-France, etc.

LES PUBLICS CIBLES

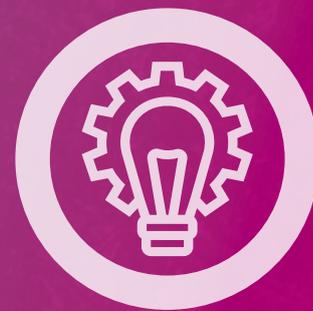
Porteurs de projets et entrepreneurs

COÛT DE L'ACTION

9 500 € en 2019

REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE,
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtillière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielle et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte des bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de types livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

Cette action permettra de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.

En raison du contexte sanitaire, les travaux d'aménagement de l'avenue Courtillière depuis le SIAM et de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ont été interrompus cette année mais reprendront en 2021.



▲ Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint Thibault des Vignes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

Requalification EV - av Courtilliere

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC/DULA (CSPS).

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

COÛT DE L'ACTION

AP / CP : 12 000 000 € Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement

1 390 000 € TTC investis en 2020.

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités





IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont d'éventuels exemples qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles. Cela a notamment permis de diminuer de 30% les impressions sur l'année 2020.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 30% d'impressions économisées sur une année soit 13 arbres sauvés et 1,3 T CO₂ non rejeté. Cela représente environ 3000 € d'économies de papier et d'encre.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

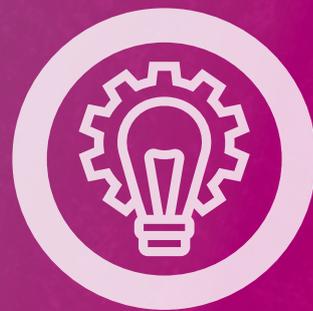
2 500 € par an

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte
écologique des
impressions

DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique

Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité

Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.

Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique

Sécuriser les données

Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré en complémentarité en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation
excessive de papier

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Environ 150 circuits différents de signature électronique
- Environ 80% des agents utilisent la signature électronique
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- 308 agents sur 370 ont accepté la signature électronique de leur arrêté
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

LES PUBLICS CIBLES

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

20 000 € HT

pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

10 000 € HT

pour le logiciel courrier

8 000 € HT

Coût du profil acheteur





MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

    www.marneetgondoire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception Graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2020

Imprimé sur papier recyclé.